

Agence de l'eau  
Seine-Normandie

# RAPPORT d'activité 2021



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DÉCEMBRE 2021

**Président :** Marc Guillaume,  
Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Préfet coordonnateur de bassin

**1<sup>er</sup> Vice-Président :** Denis Merville

**2<sup>e</sup> Vice-Président :** Daniel Marcovitch

## Collectivités territoriales

Marie-Laure Beaudoin, François Cholley,  
François-Marie Didier, Chantal Durand,  
Martine Eap-Dupin, Nicolas Juillet, Dan Lert,  
Denis Merville, Eva Roussel, Valérie Nouvel, Pierre Vogt

## Usagers et personnes qualifiées

Isabelle Gaillard, Danielle Girondin, Bruno Haas,  
Catherine Jourdain, Philippe Lagauterie, Cécile Laugier,  
Christian Lécussan, Ghislaine Lefeuve,  
Maurice Lombard, Daniel Marcovitch, Léopold Sarteau

## État et ses établissements publics

Directeur régional et interdépartemental de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)  
d'Ile-de-France

Directeur général de l'Office national de la biodiversité  
(OFB)

Directeur régional et interdépartemental de  
l'environnement, de l'aménagement et des transports  
(DRIEAT) de la région Ile-de-France

Directeur régional et interdépartemental de  
l'environnement, de l'aménagement et des transports  
(DRIEAT) de la région Ile-de-France, délégation de bassin

Directeur général de Voies navigables de France (VNF)

Directeur régional des Finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris

Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques  
de la préfecture de la région Ile-de-France,  
préfecture de Paris

Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement (DREAL)  
de Normandie

Directeur de l'Agence régionale de santé (ARS)  
d'Ile-de-France

Directeur interrégional de la mer (DIRM)

Manche Est - mer du Nord

Directrice du Conservatoire de l'espace littoral  
et des rivages lacustres

## Représentants du personnel de l'agence de l'eau

Jérôme Ratiarson (titulaire)

Anne-Louise Guilmain (suppléante)

**ÉDITO** ..... p.3

**2021, EN CHIFFRES** ..... p.4

**LES TEMPS FORTS** ..... p.6

**LES INSTANCES DE BASSIN** ..... p.8

**LES AIDES** ..... p.10

Des faits marquants ..... p.11

L'adaptation au changement climatique ..... p.12

La qualité et richesse des milieux aquatiques ..... p.14

La protection des eaux littorales ..... p.16

La réduction des pollutions domestiques ..... p.18

Le soutien aux territoires les plus fragiles ..... p.20

La réduction des pollutions industrielles ..... p.22

La réduction des pollutions agricoles ..... p.24

La gestion quantitative ..... p.26

Sur les territoires ..... p.28

**LES REDEVANCES** ..... p.34

Une gestion rigoureuse des recettes fiscales  
environnementales ..... p.35

**LA PLANIFICATION ET LA GOUVERNANCE LOCALE** ..... p.38

Le Schéma directeur de gestion et d'aménagement  
des eaux (SDAGE) à la loupe ..... p.39

**LA COOPÉRATION INTERNATIONALE** ..... p.42

Faire vivre la gestion intégrée des ressources en eau ..... p.43

**LA SENSIBILISATION** ..... p.46

Communiquer pour mobiliser ..... p.47

**LA CONNAISSANCE** ..... p.50

Connaître pour agir ..... p.51

**LES MOYENS** ..... p.56

Adapter les moyens de l'agence de l'eau ..... p.57

Le bilan budgétaire ..... p.60

La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) ..... p.62

L'organigramme de l'agence de l'eau ..... p.63

Photo en couverture : Caloptéryx éclatant  
mâle (*Calopteryx splendens splendens*).

# ÉDITO



**Marc Guillaume,**  
Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;  
Préfet coordonnateur de bassin ;  
Président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie

2021 a été une année de forte mobilisation de l'agence de l'eau Seine Normandie et du comité de bassin. Ceux-ci ont su s'adapter au contexte exceptionnel de la crise sanitaire que nous traversons encore.

Je tiens à saluer la mobilisation des équipes de l'agence de l'eau Seine-Normandie, qui ont engagé l'intégralité des crédits de l'État qui lui avaient été alloués dans le cadre du Plan de Relance. Au total, 95 projets ont été financés à hauteur de 63,9 millions d'euros pour l'assainissement, la production et la distribution d'eau potable et la restauration des milieux aquatiques.

Au début de l'année 2021, j'ai eu l'honneur de présider l'installation de la nouvelle assemblée du comité de bassin qui, pour la première fois de son histoire, approche la parité avec 40 % de femme. Cette assemblée, forte de compétences a lancé, dès mars 2021, la consultation du public et des assemblées sur le projet du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), qui constitue le cap à suivre pour la politique de l'eau durant six ans. Ce schéma a notamment l'objectif majeur d'améliorer l'état des milieux aquatiques et des ressources en eau dans un contexte de changement climatique.

Pour cette année riche de projets ambitieux, je retiens notamment que lors du premier semestre, le comité de bassin et le conseil d'administration ont travaillé à la révision du programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau. Les nouvelles orientations visent à redynamiser les investissements, en particulier pour la gestion des eaux pluviales, sans augmenter les redevances. Également, je tiens à souligner le renforcement des actions dans le cadre du Plan Baignade en faveur de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. La révision du programme a été adoptée par le conseil d'administration en novembre et, est entrée en vigueur dès janvier 2022. Ces actions constitueront *in fine* un pan majeur de l'héritage des JOP 2024 pour les Franciliens.



**Sandrine Rocard,**  
Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie

L'année 2021 a encore été une année très active pour l'agence de l'eau et les instances de bassin, malgré la crise sanitaire.

Les équipes de l'agence de l'eau, leurs partenaires et les maîtres d'ouvrage ont poursuivi leurs efforts pour faire progresser les projets relatifs à l'eau, à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. Grâce à ce dynamisme, l'engagement des aides pour l'année 2021 – à hauteur de 644,5 M€ - est supérieur à celui de 2020, jouant pleinement son rôle pour un développement économique des territoires qui préserve l'eau et la biodiversité.

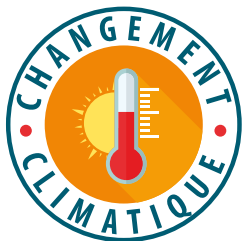
Au centre de la gestion de l'agence de l'eau : simplification, proximité et modernité des services. À titre d'exemple, après la généralisation de la télédéclaration des redevances, ce sont maintenant les demandes d'aides financières qui sont en voie de dématérialisation totale, pour un service simplifié pour les maîtres d'ouvrage. C'est la voie de la sobriété et de la réduction de notre empreinte environnementale que vise notamment la stratégie RSE de l'établissement, renouvelée en 2021.

L'agence de l'eau poursuit également le déploiement des chantiers de mutualisation de ses activités avec les cinq autres agences de l'eau. À ce titre, 2021 a été la première année entière de fonctionnement de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau, ainsi que du groupement comptable constitué pour commencer entre deux agences, pilotés tous deux par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Par sa présence sur tout le bassin, l'agence de l'eau accompagne techniquement et financièrement les collectivités, les industriels, les agriculteurs et les associations pour porter les projets nécessaires à une qualité des milieux aquatiques et des ressources en eau qui assure la pérennité et la sécurité des activités humaines. C'est le défi du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 que nous devons relever ensemble !

# 2021, EN CHIFFRES

# 55%



DES ACTIONS FINANÇÉES  
CONTRIBUENT À L'ADAPTATION  
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

# 3 480 projets

portés par les collectivités, les entreprises,  
les agriculteurs et les associations, représentant  
près de 1,5 Md€ de travaux sont aidés par  
l'agence de l'eau à hauteur de 644,5 M€.

Parmi ceux-ci, 95 projets (63,9 M€)  
sont financés par les crédits de l'État  
alloués à l'agence de l'eau au titre  
du plan France Relance.



# 7 PROJETS PSE\*

SOUTENUS PAR  
L'AGENCE DE  
L'EAU À HAUTEUR  
DE 11,7 M€



sont portés par des collectivités  
sur des territoires à enjeux pour  
l'eau et la biodiversité, pour aider  
financièrement les agriculteurs,  
dans leurs actions de protection  
de l'environnement (plantation  
de haies bocagères, diminution de  
l'usage des engrais et des pesticides  
zones d'expansion de crues...).

\*PSE: paiements pour services  
environnementaux

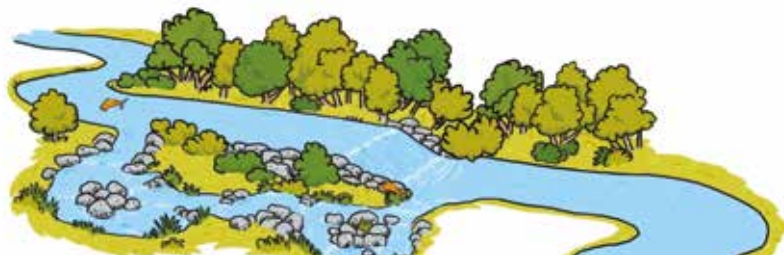
# 100%



des profils de vulnérabilité  
des eaux de baignade, des zones conchylicoles  
et de pêche à pied sont finalisés.

# 7 096 ha

DE ZONES HUMIDES SONT PROTÉGÉS OU RESTAURÉS.



# 42

contrats  
« Eau & Climat »  
sont signés avec les  
collectivités  
territoriales dans le cadre  
du programme 2019-2024  
de l'agence de l'eau.



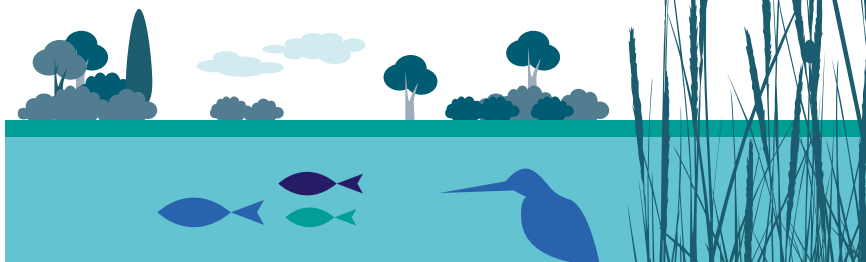
# 13

contrats  
de partenariat  
« Eau & Climat »  
sont signés avec des  
grandes entreprises  
ou des branches professionnelles,  
dans le cadre du programme  
2019-2024 de l'agence de l'eau.

# 401 km

 de rivières

sont restaurés ou entretenus  
et 165 ouvrages (seuils, barrages)  
sont effacés ou équipés pour  
rétablir la continuité écologique  
des cours d'eau.



# 693,25

MILLIONS D'EUROS  
DE REDEVANCES  
PERÇUES

dont la majorité  
est prélevée  
via la facture d'eau.



# 2021, LES TEMPS FORTS



## Le 11<sup>e</sup> programme « Eau & Climat » 2019-2024 révisé

Pour mieux répondre aux enjeux du changement climatique, de la biodiversité et d'impact sur la santé, cette révision doit permettre de simplifier certaines modalités d'aides et de dynamiser les investissements sans pour autant augmenter les redevances. Les principales innovations, applicables dès janvier 2022, sont : favoriser la gestion des eaux de pluie pour les collectivités, augmenter les aides à l'agriculture, élargir les aides financières pour les industriels (voir page 11).



## Sandrine Rocard nommée directrice générale de l'agence de l'eau

Sandrine Rocard, conseillère référendaire à la Cour des comptes, est nommée directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie le 1<sup>er</sup> juin 2021, par arrêté de la ministre de la transition écologique du 28 mai 2021. Sandrine Rocard était directrice générale adjointe,

chargée du secrétariat général de l'agence de l'eau, de juillet 2018 à février 2021 puis occupa les fonctions de directrice générale par intérim.

## Nicolas Juillet élu président du comité de bassin Seine-Normandie

Mercredi 24 novembre 2021, le comité de bassin élit son nouveau président.

Nicolas Juillet, maire de Saint-Lupien, président du syndicat des eaux de l'Aube (SDDEA), ancien conseiller départemental de l'Aube et ancien agriculteur, succède à François Sauvadet, président du comité de bassin depuis 2014, ancien ministre, président du département de la Côte-d'Or et de l'Assemblée des départements de France.



## 5 rendez-vous pour échanger sur le SDAGE 2022-2027



Cinq « Forums des acteurs de l'eau », rassemblant 600 personnes, sont organisés en visio-conférence par le comité de bassin et l'agence de l'eau, du 22 mars au 15 avril. Au cœur des échanges : le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour la période 2022-2027 (voir page 39). Les forums rassemblent les élus, les représentants des services de l'État, les collectivités, les chambres consulaires, les agriculteurs, les industriels et associations impliqués dans des actions pour la préservation de l'eau et de la biodiversité. La presse est invitée à suivre ces rendez-vous.



## L'agence de l'eau rémunère les services environnementaux

L'agence de l'eau lance, en février 2021, un appel à projets « PSE-Herbe: Des territoires d'expérimentation pour des Paiements pour Services Environnementaux agricoles pour protéger les prairies ». L'objectif est de faire émerger des projets visant le maintien et le développement des prairies permanentes des éleveurs sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable. Quatre projets sont sélectionnés. Les agriculteurs peuvent s'engager dans les PSE dès l'été 2021.

## Les résultats de la consultation du public sur le projet de SDAGE 2022-2027



Le public et les assemblées sont consultés sur le projet de SDAGE et le programme de mesures qui l'accompagne (PDM), du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2021 (voir page 39).

## Appel à l'innovation

L'agence de l'eau lance fin 2020 un appel à projets sur le thème « Innovations pour la gestion de l'eau: transition numérique et économie circulaire ».



Les projets des collectivités, entreprises et associations du bassin s'appuient sur les technologies du numérique, de l'intelligence artificielle et de l'économie circulaire. Le jury donne un avis favorable pour les projets de 4 entreprises, 22 collectivités et 1 association.

## L'agriculture s'adapte au changement climatique

Les effets du changement climatique déjà à l'œuvre vont s'accroître: sécheresses, inondations, salinisation des zones arrière-littorales, submersions marines... Le monde agricole doit s'adapter à ce nouveau contexte. L'agence de l'eau a souhaité, à travers un appel à projets lancé en mars 2021, accompagner techniquement et financièrement les exploitations agricoles, les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles, les collectivités, les entreprises et les associations qui développent des solutions pour une agriculture qui cherche à s'adapter et à atténuer l'impact de son activité sur le changement climatique. 7 projets sont retenus.







# LES INSTANCES DE BASSIN

*Le comité de bassin et ses membres assurent la représentation de tous les territoires composant le bassin.*



En 2021, le comité de bassin connaît quatre temps forts. Son assemblée est renouvelée. Elle adopte la révision du programme « Eau & Climat » 2019-2024 de l'agence de l'eau et examine les avis du public et des assemblées recueillis sur le projet de SDAGE 2022-2027. Elle élit son nouveau président.



Nicolas JUILLET, président du comité de bassin, maire de Saint-Lupien (Aube), président du syndicat des eaux de l'Aube (SDDEA), ancien conseiller départemental de l'Aube et ancien agriculteur.

« Dans les années à venir, la raréfaction de la ressource, la multiplication des risques... sont autant de défis qu'il nous faudra relever; le comité de bassin, et ses membres, qui assurent la représentation de tous les territoires composant le bassin, sont les mieux à même de construire des solutions partagées pour y répondre et progresser dans le domaine de l'eau et des milieux naturels », déclare Nicolas Juillet, le 24 novembre 2021, lors de son élection à la présidence du comité de bassin, en adressant tous ses vœux de réussite pour cette assemblée tout juste renouvelée. Il succède à François Sauvadet, élu président du comité de bassin en 2014.

Le comité de bassin et le conseil d'administration de l'agence de l'eau sont des assemblées d'élus, d'usagers de l'eau (industriels, professions agricoles, associations de pêche, de protection de la nature, de consommateurs...), et de représentants de l'État qui définissent, dans le cadre de la politique nationale de l'eau, les orientations de l'agence de l'eau adaptées aux enjeux du bassin Seine-Normandie.



## Le renouvellement du comité de bassin

Le 9 février 2021, Marc Guillaume, préfet coordonnateur de bassin installe le nouveau comité de bassin Seine-Normandie.

Cette 10<sup>e</sup> mandature du comité de bassin (2021-2026):

- élargit la représentation des associations et des personnalités qualifiées, conformément à la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016;
- est fortement renouvelée en accueillant 80 nouveaux membres sur 176 pourvus (taux de renouvellement de 53 %);
- laisse davantage de place aux femmes. Près de 40 % des membres sont des femmes, contre 16 % pour la précédente mandature.

## La révision du programme « Eau & Climat » 2019-2024

Le 6 octobre 2021, le comité de bassin donne un avis favorable au projet de révision du programme « Eau & Climat » 2019-2024, pour permettre de mieux répondre aux enjeux du changement climatique, de la biodiversité et de la santé. Cette révision doit permettre de dynamiser les investissements, dans la continuité des dispositions prises en 2020 et 2021 pour faire face au contexte sanitaire et ses conséquences, sans pour autant augmenter les redevances (voir page 11).



An aerial photograph showing a city with red-tiled roofs on the left, a large green field in the center, and a wastewater treatment plant with several circular tanks in the foreground. The scene is surrounded by dense green trees.

# LES AIDES

*La mise en œuvre du programme d'intervention « Eau & Climat » 2019-2024 reste dynamique et s'adapte à la crise sanitaire. 644,5 M€ d'aides (subventions et avances) sont attribuées aux collectivités, industriels, agriculteurs, associations...*

# DES FAITS MARQUANTS EN 2021

La mise en œuvre du programme d'intervention « Eau & Climat » 2019-2024 reste dynamique et s'adapte à la crise sanitaire.

En 2021, 644,5 M€ d'aides (subventions et avances) sont attribuées, soit un niveau supérieur à celui de 2020 (590 M€), dont 63,9 M€ proviennent de crédits France Relance.

La forte dynamique sur les aides à l'assainissement des collectivités, témoigne des efforts réalisés dans la continuité des conclusions des Assises de l'eau et du plan baignade. 326,9 M€ sont consacrés à l'assainissement de 415 000 habitants. 268 km de réseaux d'assainissement sont créés ou réhabilités.

42 M€ d'aides sont attribués aux activités économiques et industrielles pour la dépollution et les économies d'eau.

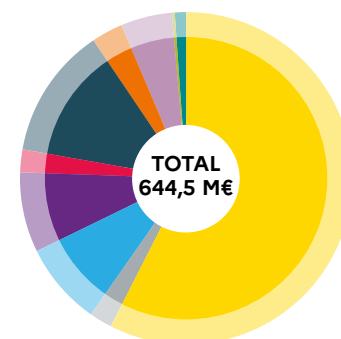
Concernant les milieux aquatiques, 50,8 M€ d'aides permettent de supprimer ou d'équiper 165 obstacles pour rétablir la continuité écologique, restaurer 401 km de cours d'eau et préserver et restaurer plus de 7 096 ha de zones humides.

## La révision du programme « Eau & Climat » 2019-2024

La révision à mi-parcours du programme d'intervention, menée en 2021, concerne essentiellement :

- la dynamisation de l'accompagnement des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour un déploiement plus affirmé ;
- la simplification et le resserrement de l'aide à l'international ;
- la dynamisation des aides aux entreprises ;
- l'évolution des aides à la gestion des eaux pluviales (en faveur de la pleine terre et de l'infiltration des pluies fortes) ;
- les travaux de rétablissement de la continuité écologique, suite à la publication de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets ;
- l'ajustement des conditions d'éligibilité aux aides à l'assainissement pour favoriser la dynamique de réalisation des zonages pluviaux et les travaux qui en découlent.

## Répartition des interventions (subventions et avances) pour l'année 2021 (en millions d'euros)



■	<b>372,2 M€</b> (dont 45,25 M€*) Pollution domestique (assainissement)
■	<b>13,8 M€</b> (dont 0,47 M€*) Gestion du temps de pluie
■	<b>51,8 M€</b> (dont 0,99 M€*) Biodiversité et milieux aquatiques
■	<b>50,6 M€</b> Pollutions diffuses - protection de la ressource en eau, dont captages
■	<b>14,4 M€</b> Gestion quantitative de la ressource - économies d'eau
■	<b>82,2 M€</b> (dont 17,13 M€*) Eau potable
■	<b>20,1 M€</b> Études et connaissance, communication, éducation à l'environnement
■	<b>32 M€</b> Pollution industrielle
■	<b>2 M€</b> Planification et gestion locale
■	<b>5,4 M€</b> Action internationale

\* crédits du Plan de Relance gouvernemental



# LES TERRITOIRES S'ADAPTENT AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau vise à renforcer la capacité des territoires à faire face à la baisse des débits, aux sécheresses durables, aux inondations, à l'augmentation du niveau de la température et de la mer. En 2021, 55 % des montants d'aides sont attribués pour des actions qui contribuent à l'adaptation au changement climatique.

## Un bilan très positif

Les montants en faveur des stations d'épuration sont en très forte hausse (143,8 M€, contre 53 M€ en 2020). Les engagements sur les réseaux d'assainissement se maintiennent également à des niveaux très élevés (182,3 M€ en 2021, contre 150 M€ en 2020). Les aides à la gestion des eaux de pluie sont revenues à un niveau modeste (13,3 M€), après la forte dynamique de 2020 (43 M€).

Les investissements dans des solutions fondées sur la nature (SFN) s'élèvent à 100 M€ et sont nettement supérieurs à l'objectif initial (50 M€/an). Les SFN sont des solutions inspirées des écosystèmes qui permettent de prévenir les inondations en amont des villes grâce à des zones d'expansion des crues, de réduire les rejets polluants par temps de pluie en permettant aux eaux pluviales de s'infiltrer grâce à des sols désimperméabilisés, des noues..., de créer des îlots de fraîcheur en ville en végétalisant... tout en participant à l'amélioration écologique des cours d'eau et à la reconquête de la biodiversité.

Les actions portant sur les milieux aquatiques augmentent (près de 50,8 M€, contre 45 M€ en 2020).



*Parking végétalisé à Courcouronnes (91) : solution fondée sur la nature.*



## L'essor de la stratégie d'adaptation au changement climatique

La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie rencontre l'adhésion de nouveaux acteurs de l'eau locaux et nationaux. À fin 2021, 541 organismes (collectivités, chambres d'agriculture, entreprises, associations environnementales ou de consommateurs, fédérations professionnelles) se sont engagés à mettre en œuvre les actions phares de la stratégie.

**Retrouvez les témoignages des signataires sur :**  
[https://bit.ly/Recueil\\_Strat](https://bit.ly/Recueil_Strat)

## Chiffres

**42** contrats  
« Eau & Climat »  
sont signés avec  
des collectivités territoriales  
et

**13** partenariats  
« Eau & Climat »  
sont signés avec des  
industriels

**100 M€**  
d'investissements  
dans les solutions fondées  
sur la nature  
(objectif initial 50 M€)

**55%**  
des montants  
d'aides  
concerne des actions  
dédiées à l'adaptation au  
changement climatique

### Les contrats « Eau & Climat » du bassin Seine-Normandie



[http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/Contrat\\_territoire\\_eau\\_climat](http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/Contrat_territoire_eau_climat)

### POINT DE VUE



*Valoriser les eaux de pluie pour économiser l'eau potable*

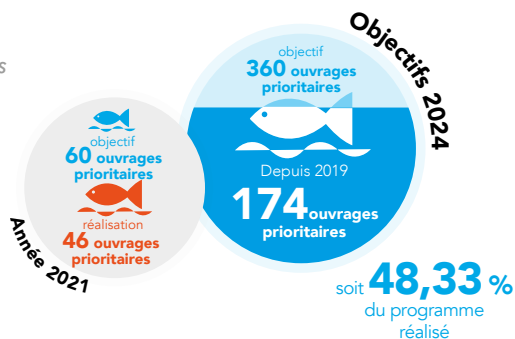
Après 16 ans de fermeture, La Samaritaine, symbole du Paris de la Belle Époque, a rouvert ses portes en juin 2021. Pendant toutes ces années, son propriétaire, la Samaritaine (groupe LVMH), a entrepris le projet puis la rénovation du célèbre magasin parisien.

« Le nouvel édifice respecte l'environnement grâce à des conceptions innovantes qui ont obtenu différents labels et certifications. Par exemple, nous sommes allés plus loin dans nos objectifs de valorisation de l'eau de pluie vers les sanitaires et de réduction de notre consommation d'eau potable. Nous avons dû prendre en compte certaines contraintes et nous avons apprécié, à cette étape, le soutien technique de l'agence de l'eau Seine-Normandie qui nous a aussi accordé une subvention », précise Didier Duchêne, Directeur du Patrimoine.

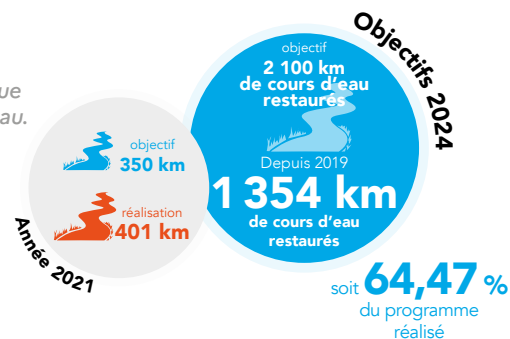
L'agence de l'eau a financé, à hauteur de 40 %, la déconnexion des eaux de pluie d'une partie des bâtiments en récupérant les eaux de toitures pour alimenter les toilettes des bureaux (1400 personnes) et un jardin de pleine terre pour retenir les petites pluies tel que le préconise le Plan Parispluie.

# PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES

Rendre franchissables les ouvrages construits en travers des cours d'eau.



Engager la restauration morphologique des cours d'eau.



Les actions mises en œuvre visent la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques pour la préservation des espèces qu'ils abritent.

## Restaurer la continuité écologique des rivières

46 obstacles prioritaires sur les cours d'eau sont réaménagés auxquels s'ajoutent, avec une priorité moindre, 119 obstacles, afin de répondre à un triple objectif :

- reconnecter des habitats ou frayères situés sur les affluents des axes migrateurs réouverts pour le repeuplement des cours d'eau ;
- supprimer des obstacles sur des petits cours d'eau propices à la reproduction des truites fario ;
- réaménager les obstacles sur des cours d'eau pour lesquels l'hydromorphologie est un facteur déclassant de l'état écologique au sens de la DCE\*.

Les travaux portent souvent sur d'importants tronçons et sont réalisés dans le cadre de programmes pluriannuels de restauration.



### Restaurer, entretenir et protéger les zones humides

7 096 hectares bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau ce qui est supérieur à l'objectif fixé (1 600 hectares) pour 2021.

\*DCE : directive cadre sur l'eau



**401 km**  
de cours d'eau  
ont été restaurés

**165**  
barrages, seuils  
sont rendus franchissables  
pour les poissons et pour  
assurer le transfert des  
sédiments

**7 096**  
hectares de zones  
humides  
bénéficient d'une aide  
de l'agence de l'eau dont

**3 043 ha**  
pour leur entretien

**3 793 ha**  
pour leur restauration

**260 ha**  
pour leur acquisition par  
des maîtres d'ouvrage afin  
de les protéger

## Préserver des milieux naturels riches en biodiversité

En 2021, l'agence de l'eau accorde 88,4 M€ d'aides en faveur de la biodiversité :

- 51 M€ pour la protection, la restauration et la gestion des écosystèmes humides et marins et leur biodiversité, ainsi que les acquisitions foncières en zone humide et littorale ;
- 37,4 M€ pour l'accompagnement de la transition agricole (aides sur l'évolution des systèmes, ciblées en priorité dans les zones à enjeu eau, réduisant durablement l'emploi de pesticides et d'engrais), la gestion à la source des eaux pluviales, les travaux d'aménagements d'hydraulique douce, les acquisitions foncières qui concourent à la protection de la biodiversité.

L'agence participe aux Assises nationales de la biodiversité 2021. Les directions territoriales de l'agence de l'eau participent à la déclinaison régionale du plan national biodiversité (notamment en s'impliquant dans les jurys) et à la définition du cahier des charges des appels à projets lancés par les acteurs et instances de la biodiversité, les régions et les agences régionales de la biodiversité (ARB), ainsi qu'au financement des projets.

L'agence de l'eau est intégrée dans le dispositif « Territoires engagés pour la nature » (TEN) déployé par l'Office français de la biodiversité (OFB), en concertation avec les collectivités et les acteurs concernés. Elle travaille à y valoriser le lien à l'eau. Le dispositif TEN est lié au concours de la Capitale Française de la biodiversité avec comme thème en 2021 « eau et biodiversité ».

POINT DE VUE



*Le Gland, une rivière qui a repris le cours de sa vie*

À Hirson, dans l'Aisne, les débordements du Gland ont été, en 1993 et 2011, la cause d'importants dégâts, la rivière traversant le centre-ville. Les travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage de l'Entente Oise-Aisne, établissement public territorial de bassin, présentent de multiples intérêts. « La démolition des deux

seuils (de 3 mètres de hauteur chacun) a contribué à rendre Le Gland plus résilient face au changement climatique. La rivière a retrouvé sa capacité de transit sédimentaire, les poissons peuvent circuler librement et nous avons réduit le risque d'inondation. On est passé d'un état d'eau stagnante à une rivière vivante, multifonctionnelle et courante en pleine zone urbaine ! », explique Thierry Frayon, chargé de mission à l'Entente Oise-Aisne.

Les travaux d'un montant de 1,9 M€ ont été entièrement financés par l'agence de l'eau.

# PROTÉGER LES EAUX LITTORALES

La protection des eaux littorales s'appuie sur une politique globale et des actions menées à l'échelle de l'ensemble du bassin. Cependant, au regard des activités (baignade, conchyliculture) qui s'exercent sur le littoral, zone particulièrement sensible aux pollutions, des actions spécifiques sont engagées avec les collectivités.

## Évaluer les sources de pollution des eaux de baignade, des zones conchylicoles et de pêche à pied

En complément de sa politique globale, l'agence de l'eau mène des politiques plus ciblées à une échelle pertinente, notamment avec les collectivités en matière de réduction de la pollution microbiologique du littoral. Elle finance la réalisation d'études de profils de vulnérabilité. Ces profils décrivent l'environnement physique des eaux littorales et tentent de détecter les sources de pollutions bactériologiques à l'origine de la dégradation de ces eaux.

Fin 2021, 100 % de ces profils pour les baignades sont finalisés, parmi lesquels 13 profils font l'objet d'une révision.

Les profils conchylicoles sont tous réalisés. Leur mise en œuvre fait l'objet d'actions ambitieuses, notamment sur la côte ouest du département de la Manche et en Baie des Veys.

En ce qui concerne la pêche à pied de loisir, il n'existe pas d'obligation réglementaire concernant les profils de vulnérabilité. Cependant, devant l'importance de cette pratique en Normandie, l'agence de l'eau, l'agence régionale de santé (ARS) et les départements se sont associés pour étendre l'élaboration des profils à cette problématique. Ainsi, les zones de pratique de la pêche à pied de loisir sont également toutes couvertes par des profils de vulnérabilité.

**Retrouvez la synthèse des profils de vulnérabilité, plage par plage sur :**

<https://www.normandie.ars.sante.fr/les-profils-de-vulnerabilite-0>



*Chantier naval sur le port de Saint-Vaast-la-Hougues (50).*



*Mytiliculture dans la zone de Pirou (50).*

## Lutter contre les pollutions chimiques

La recherche de substances dangereuses dans les effluents d'aires de carénage et la modélisation du devenir de ces substances dans les sédiments portuaires sont lancées par les départements de la Manche et du Calvados avec le soutien technique et financier de l'agence de l'eau. Par ailleurs, la mise aux normes de l'aire de carénage du port de Fécamp est engagée.

## Lutter contre les pollutions microbiologiques

L'agence de l'eau propose aux collectivités des contrats de territoire « Eau & Climat » afin de lutter contre la pollution microbiologique du littoral. La plupart des contrats signés avec des collectivités littorales comportent un volet « qualité microbiologique du littoral ». C'est notamment le cas du contrat signé en 2021 avec la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie, au sein duquel l'enjeu « Amélioration de la qualité des eaux littorales » représente un investissement de 10,5 M€ HT, sur les 22 M€ HT totaux du contrat.

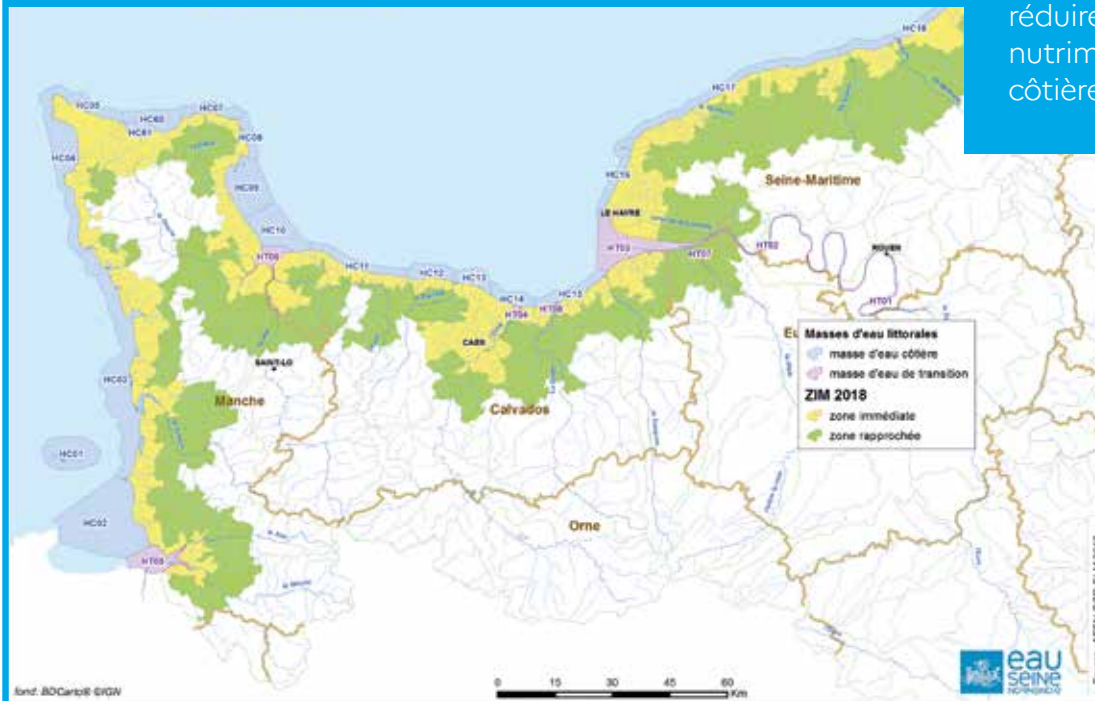
**100 %**  
des profils de  
vulnérabilité

des eaux de baignade, des  
zones conchylicoles et de  
pêche à pied sont finalisés

**40 M€**

pour lutter contre les  
pollutions chimiques et  
microbiologiques,  
restaurer les milieux naturels,  
réduire les apports en  
nutriments dans les eaux  
côtières

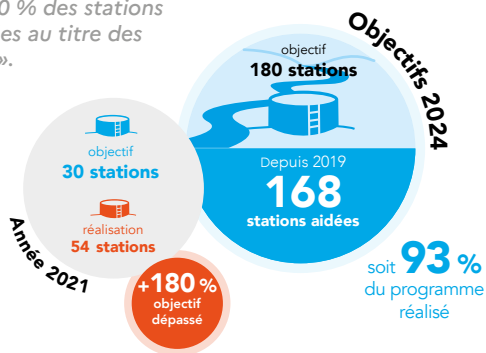
Zone d'influence de la pollution microbiologique sur le littoral normand.





# LA DÉPOLLUTION DES VILLES

Accompagner 100 % des stations d'épuration ciblées au titre des enjeux « milieux ».



L'amélioration de la qualité des rivières, lacs et eaux souterraines nécessite une bonne gestion des eaux usées notamment domestiques, qui doivent faire l'objet d'un traitement d'épuration et des eaux pluviales.

## Les stations de traitement des eaux usées (STEU)

L'agence de l'eau accompagne 54 projets de construction et de reconstruction des STEU. En effet, le bassin dispose d'un parc de 2807 STEU qu'il convient de remettre à niveau régulièrement afin de prendre en compte l'évolution démographique. À noter que 3,4 M€ de subventions permettent aux collectivités d'hygiéniser leurs boues d'épuration dans le contexte sanitaire lié à la Covid 19.

## Les réseaux d'assainissement

L'agence de l'eau attribue en 2021 plus de 182 M€ d'aide, soit une hausse d'environ 30 % par rapport à 2020.

La pose de 66 km de réseaux neuf a permis de raccorder plus de 6000 habitants supplémentaires aux STEU.

Plus de 202 km de réseaux réhabilités (+15 % par rapport à 2020) sont financés par l'agence de l'eau.

25 M€ sont attribués pour la mise en conformité des branchements des particuliers raccordés au réseau

### La connaissance des émissions de micropolluants

16 projets de collectivités destinés à la recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées de stations d'épuration sont accompagnés dans le cadre de la mise en œuvre d'une note technique ministérielle du 12 août 2016.

Les travaux et les échanges avec l'Observatoire des polluants urbains (OPUR), orientent les recherches sur les émissions de polluants en particulier sur les processus d'élimination des micropolluants organiques, et sur la présence des microplastiques dans les eaux usées ainsi que l'acquisition de connaissance sur les émissions de polluants émergents.

d'assainissement de la collectivité et 6,5 M€ pour les études. 3 projets de collecte séparative des urines sont financés (433 000 €).

Dans le contexte de la crise sanitaire, 47 dossiers bénéficient du plan de reprise mis en place par l'agence de l'eau (48,5 M€) et 37 dossiers du Plan de Relance gouvernemental (19,2 M€).

## Réduire les rejets de polluants par temps de pluie

87 projets de réduction des surfaces imperméabilisées (446 351 m<sup>2</sup>) sont financés à hauteur de 10,6 M€. Les surfaces sont désimperméabilisées ou déracordées au système d'assainissement de la collectivité grâce à la réalisation de noues, de parkings perméables, d'espaces verts en creux, de toitures végétalisées ou de cuves pour la récupération des eaux de pluie.

Les réalisations hors Ile-de-France se développent. Elles contribuent à hauteur de 25 % des surfaces désimperméabilisées ou déracordées.

Concernant les actions curatives de dépollution des rejets urbains de temps de pluie, 4 projets sont financés à hauteur de 3,87 M€ d'aides (déversoir d'orage...) et 10 projets concernent l'amélioration de l'autosurveillance du système de collecte.

22 projets portent sur le fonctionnement des réseaux et les déversements par temps de pluie (métrologie, modélisation), la faisabilité pour le déracordement des eaux pluviales, les phénomènes d'infiltration et d'évapotranspiration (540 000 €).

POINT DE VUE



### L'éco-station d'épuration de Sept-Sorts (77)

La nouvelle station d'épuration de Sept-Sorts (77) est gérée par la Communauté d'agglomération Coulommiers-Pays de Brie (CACPB) qui regroupe 54 communes soit près de 93 000 habitants.

La station d'épuration a quasiment doublé ses possibilités de gestion des eaux usées. Son aménagement est conçu dans le respect d'une démarche Haute Qualité Environnementale

(HQE) et du critère ECOSTEP de la région Île-de-France. « En répondant à ces règles de développement durable, précise Philippe Fourmy, vice-président de la CACPB, une attention particulière a été portée sur l'attractivité du site, l'intégration paysagère de la structure et des ouvrages, la préservation et l'amélioration de l'environnement, les économies d'énergies, l'éducation et la sensibilisation du public ».

L'agence de l'eau a aidé financièrement la CACPB à hauteur de 5,6 M€ sur les 10 M€ HT du coût total du projet.

## Chiffres

# 446 351 m<sup>2</sup>

(+ 17 % par rapport à 2020)

## de réduction des surfaces

imperméabilisées sont financés à hauteur de 10,6 M€

# 2

## expérimentations

de dispositifs

de récupération

de macro-déchets dans

les systèmes de traitement

d'eaux usées et d'eaux

pluviales

# 54

## stations d'épuration

ont bénéficié des aides

de l'agence de l'eau

(+ 15 % par rapport à 2020)

# LA SOLIDARITÉ AU SEIN DU BASSIN SEINE-NORMANDIE

Sur l'ensemble du bassin où alternent les espaces ruraux et d'importantes concentrations urbaines, l'agence de l'eau accompagne spécifiquement ceux qui sont le moins en capacité de réaliser des investissements pour protéger la ressource.

## Accompagner les territoires les plus fragiles dans la gestion de l'eau potable et de l'assainissement

En phase avec les conclusions des Assises nationales de l'eau, l'agence de l'eau met en place des aides financières accrues pour l'assainissement, les réseaux et l'eau potable pour les zones de revitalisation rurale (ZRR), c'est-à-dire les moins densément peuplées.

Ces zones sont aussi celles qui, souvent, fournissent une eau de qualité aux territoires urbains. Depuis le début du 11<sup>e</sup> programme, l'agence de l'eau a engagé 138 M€ pour le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées dans ces zones de revitalisation rurale.

En 2021, 211 collectivités bénéficient d'aides au renouvellement de leur patrimoine d'assainissement ou

d'alimentation en eau potable, ce qui représente un montant global d'aides de 49,60 M€.

Parmi ces aides aux milieux les plus ruraux prédominent celles pour l'alimentation en eau potable d'un montant global de 14,28 M€. Les autres thématiques importantes en ZRR sont les réseaux d'assainissement qui sont financés à hauteur de 13,80 M€ et les stations d'épuration (9,80 M€).

Les aides à l'assainissement non collectif s'élèvent à 13 M€. Les projets sont concentrés sur les zones à enjeux (têtes de bassin, rapport pression/débit des cours d'eau élevés, enjeux relatifs aux pollutions microbiologiques comme le littoral). Ces aides sont en baisse globale conformément au cadrage national.

*Construction d'un réservoir d'eau de 2 500 m<sup>3</sup>.*





## Chiffres

# 211

collectivités  
situées en ZRR  
bénéficiant des aides  
(49,6 M€) pour  
l'assainissement et  
l'alimentation en eau  
potable

# 234

conventions  
d'aides signées avec des  
collectivités dans le cadre  
des « contrats de progrès »  
(120,5 M€)



### Le soutien aux « contrats de progrès »

Les Assises nationales de l'eau (2018) prévoient la mise en place de contrats de progrès pour des collectivités de taille moyenne, qui disposent d'une capacité d'autofinancement, mais qui doivent faire face à un retard d'investissement trop lourd.

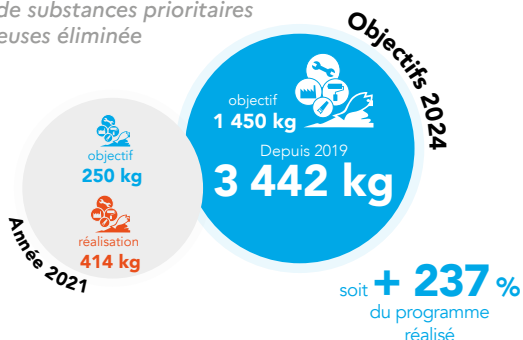
Dans ce cadre, 234 conventions d'aides sont signées avec des collectivités, pour un montant de 120,5 M€. Elle concerne des actions relatives aux réseaux d'assainissement (plus de 65,52 M€), à l'alimentation en eau potable (18 M€), aux stations d'épuration (16 M€), à la gestion quantitative des captages (9,7 M€) et à la protection des captages (8,7 M€).

*Travaux sur les réseaux d'assainissement.*



# CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROTECTION DE L'EAU

Quantité de substances prioritaires  
et dangereuses éliminée



Malgré le contexte de la crise sanitaire qui sévit depuis 2019, les acteurs économiques poursuivent leurs efforts afin de concilier le développement de leur activité et la préservation de l'environnement. L'agence de l'eau apporte à 287 entreprises, 42 M€ d'aides (+ 40 % par rapport à 2020) pour la réalisation de 96 M€ de travaux (73 M€ en 2020).

## Un bilan positif à nuancer

Ce sont essentiellement de grandes entreprises qui peuvent réaliser des investissements importants. La forte hausse observée s'explique par le Plan de Relance ainsi que par les adaptations du programme « Eau & Climat » pour faire face à la crise sanitaire.

**Les investissements qui font l'objet d'une forte augmentation sont :**

- l'épuration (10,1 M€ contre 5,9 M€ en 2020);
- les travaux d'économie d'eau: le volume d'eau économisé passe de 1,8 à 3,8 Mm<sup>3</sup>;
- les travaux de type « technologies propres » qui progressent de 30 %;
- les travaux de gestion à la source des eaux pluviales en forte augmentation (16 projets en 2021 contre 11 en 2020).



**Les types de travaux qui font l'objet d'un fléchissement sont :**

- les mesures d'accompagnement et la prévention des pollutions accidentelles (7 M€ contre 8 M€ en 2020);
- le nombre de projets réalisés via les actions collectives d'entreprises de petite taille, qui diminue de 30 % par rapport à 2020. Les aides aux actions collectives représentent 6 % des engagements au bénéfice des acteurs économiques (contre 12 % en 2020). Cette baisse s'explique par le fait que les très petites entreprises (garages, BTP...), concernées par ces actions collectives, subissent la crise sanitaire de plein fouet, et ne possèdent pas de fonds propres pour réaliser des investissements pour la préservation de l'environnement. Toutefois la signature de contrats de partenariats (enseignes commerciales, Conseil national des professionnels de l'automobile -CNPA- ...) redynamise les dossiers d'aides.

## La réduction des émissions de micropolluants

Le nombre de projets reste faible. Outre la crise sanitaire qui entraîne le report de certains projets, ce ralentissement peut également s'expliquer par les suites encore non perceptibles de l'arrêt du 24 août 2017 modifiant les valeurs limites d'émissions des rejets industriels de substances, avec une échéance d'application pour les sites existants au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

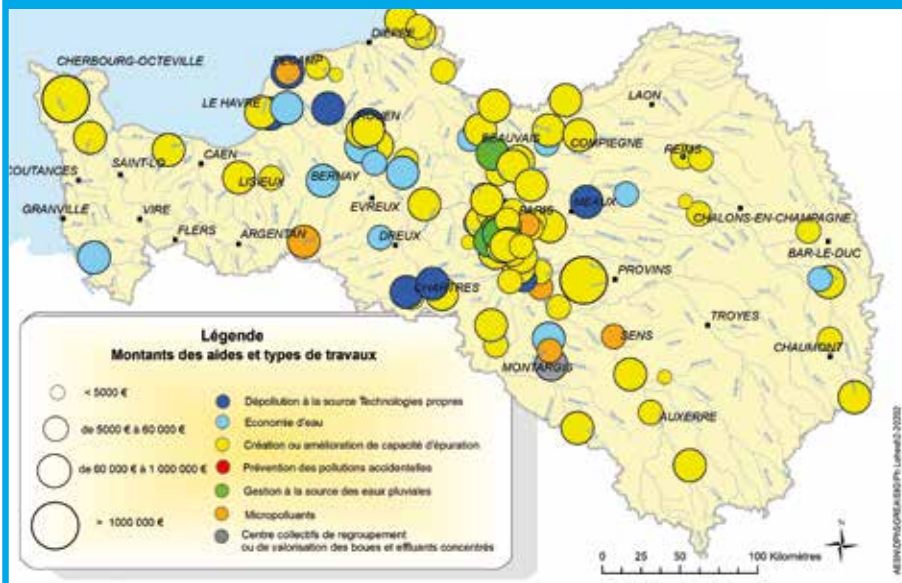
Néanmoins, la quantité de substances prioritaires et dangereuses réduites ou éliminées des rejets atteint 414 kg, soit pratiquement le double de l'objectif fixé (250 kg/an), grâce à plusieurs projets notables. Ces projets engagés par des industriels des branches carénage, fonderie, traitement de surface et pressing concernent la réduction des métaux (zinc et cuivre) et du perchloroéthylène.

**42 M€**  
d'aides sont  
attribués  
aux projets de  
**287 entreprises**  
pour la réalisation de  
**96 M€ de travaux**

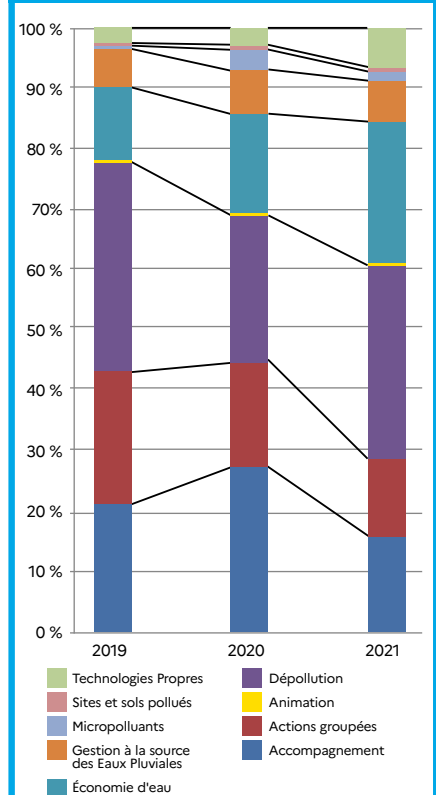
### Développer la connaissance sur les émissions de micropolluants

Le secteur des blanchisseries industrielles a engagé une étude sur le DEHP, un des phtalates très observé dans les rejets industriels, pour cibler les actions de réduction à conduire.

Aides apportées par l'agence de l'eau Seine-Normandie à des sites industriels en 2021 - Montant total 42 M€



Montant des aides entre 2019 et 2021



# PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU POUR LA SANTÉ

En 2021, la profession agricole s'est investie dans l'adoption de pratiques plus vertueuses pour la ressource en eau. Le recours à des fonds régionaux, nationaux et européens a conduit les exploitations agricoles à moins solliciter les aides de l'agence de l'eau. Parallèlement, les projets PSE\* portés par les collectivités ont connu un bel essor.

## Encourager les pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement

### MAEC et agriculture biologique

Les exploitations agricoles s'engagent dans les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), ainsi que dans la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau, la restauration des haies et du bocage, ou se convertissent à l'agriculture biologique. L'agence de l'eau soutient ces actions dans le cadre de « plans de développement ruraux régionaux » pilotés par les régions. Le montant des aides de l'agence de l'eau (11,5 M€) est en baisse. Ce fléchissement s'explique notamment par le contexte de la crise sanitaire qui a entraîné une augmentation sensible des budgets pilotés par les régions, le recours au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et aux fonds du plan « France Relance ».

### Développer les filières à bas niveau d'intrants (BNI)

Les productions agricoles BNI (agriculture biologique, herbe/prairies, luzerne et sainfoin, chanvre, sarrasin, biomasse et bocage énergie) garantissent un impact environnemental compatible avec les objectifs de protection de l'eau et des milieux aquatiques, du fait de leur faible recours aux intrants au cours de leur cycle de production. En 2021, l'agence de l'eau accompagne 7 projets (2,4 M€ d'aides) pour développer les filières à bas niveau d'intrants : investissements de stockage, de transformation ou de commercialisation de productions agricoles BNI. Ils permettent de développer des surfaces de cultures BNI sur les territoires à enjeu stratégique : près de 31000 ha, dont 8000 ha sont localisés dans des aires d'alimentation de captage.



*En 2021, 13 captages prioritaires supplémentaires ont bénéficié de subventions pour la mise en œuvre d'un programme d'actions.*

### Démarches de protection pour 355 captages d'eau potable

Sur le bassin Seine-Normandie, 379 captages sont identifiés prioritaires et doivent, à ce titre, faire l'objet de plans d'action élaborés avec les collectivités. En 2021, 13 captages prioritaires supplémentaires ont bénéficié de subventions pour la mise en œuvre d'un programme d'actions, portant le nombre total de captages prioritaires aidés à 355.

\*PSE : paiements pour services environnementaux



## Chiffres

**22,84 M€**  
ont été attribués  
aux agriculteurs  
pour la mise en place  
d'une agriculture  
biologique, de mesures  
agroenvironnementales et  
climatiques (MAEC) et de  
paiements pour services  
environnementaux (PSE)

**8** projets PSE  
sont portés par des  
collectivités représentant  
un montant global de  
11,3 M€ d'aides

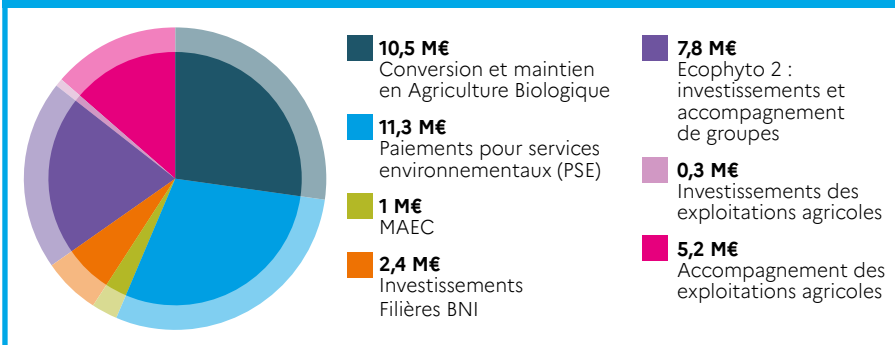
**355**  
captages prioritaires  
financés

## Des aides en faveur de l'eau et de la biodiversité

L'agence de l'eau développe, depuis 2019, une nouvelle logique d'intervention financière sur les territoires à enjeu eau et biodiversité avec des « paiements pour services environnementaux » (PSE). Ce dispositif s'adresse aux collectivités gestionnaires de territoires à enjeux pour l'eau et la biodiversité, et vise les agriculteurs comme « fournisseurs de services » qui passent un contrat pendant 5 ans avec la collectivité.

Huit nouveaux projets issus de deux appels à projets, lancés par l'agence de l'eau, sont engagés en 2021 auprès de 6 collectivités gestionnaires d'aires d'alimentation de captages et de 2 Parcs naturels régionaux (Marais du Cotentin et du Bessin et Forêt d'Orient). L'intervention de l'agence de l'eau s'élève à 11,3 M€.

### Répartition des aides à l'agriculture



### POINT DE VUE



*Pour une agriculture soucieuse  
de la santé et des territoires*

Cultiver le bien-être des consommateurs avec des filières rémunératrices, économes dans l'utilisation d'intrants et respectueuses de la ressource en eau, c'est une des valeurs que porte l'association le Réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) normands. « Notre objectif est de développer la mise en place de systèmes résilients que ce soit, par exemple, la résilience d'une ferme dans sa capacité à faire face aux aléas économiques des différentes filières, à se lancer dans des cultures économes en intrants, à réduire son impact sur l'environnement et la ressource en eau et

à s'adapter aux spécificités climatiques du territoire », explique Guillaume Beaver, chargé de mission grandes cultures au sein du Réseau des CIVAM normands.

L'agence de l'eau soutient financièrement les actions de l'association : opérations de diagnostics herbagers, suivis de pâturages en élevage laitier, développement de débouchés pour les produits issus de l'agriculture biologique, protection d'aires d'alimentation de captages...

# PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE ET ÉCONOME DE L'EAU

Le programme « Eau & Climat » encourage les projets d'économie d'eau. L'objectif est notamment d'anticiper et de limiter les conséquences de la raréfaction prévisible des ressources en eau dans la saison estivale qui risque d'entraîner des conflits d'usage et la hausse de la concentration des polluants dans les cours d'eau.

## 95 % des économies d'eau proviennent des entreprises

En 2021, les engagements des acteurs économiques représentent un volume d'eau économisé de 3,8 Mm<sup>3</sup>, (dont 3 Mm<sup>3</sup> pour la papeterie Alizay), un chiffre en progression constante. En effet, le programme « Eau & Climat » permet de faire émerger des projets auprès des industriels avec la suppression des conditions d'éligibilités. Malgré la crise sanitaire, les acteurs économiques ont continué à investir dans ce domaine.

Les actions pour économiser l'eau sont diversifiées : réduire les gaspillages, connaître finement ses consommations, réutiliser les eaux, mettre en place des circuits fermés, optimiser les équipements ou changer de process, récupérer les eaux de pluie.

## Les actions des collectivités se maintiennent

Les investissements des collectivités, principalement sur la lutte contre les fuites des réseaux de distribution d'eau potable, représentent 4 % des résultats globaux du bassin en économie d'eau, soit 51 592 m<sup>3</sup>, résultats comparables à 2020.



*Les entreprises, leader en économie d'eau.*

## Le développement des PTGE

L'instruction du gouvernement du 7 mai 2019 mobilise les acteurs d'un territoire pour trouver des solutions locales à travers la mise en place de « projets de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE).

Le PTGE aboutit à un engagement des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs...) pour atteindre un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant, et en préservant la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles).

Deux démarches bénéficient de subventions de l'agence de l'eau pour la phase d'étude : le PTGE Serein-Armançon (21) et le Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) Manche (40), démarche similaire à celle d'un PTGE. Ces deux projets s'ajoutent à celui des bassins versants du Puiseaux et du Vernisson (45) engagé en 2020.

**4,08 millions**  
de m<sup>3</sup> d'eau  
économisés  
ou substitués

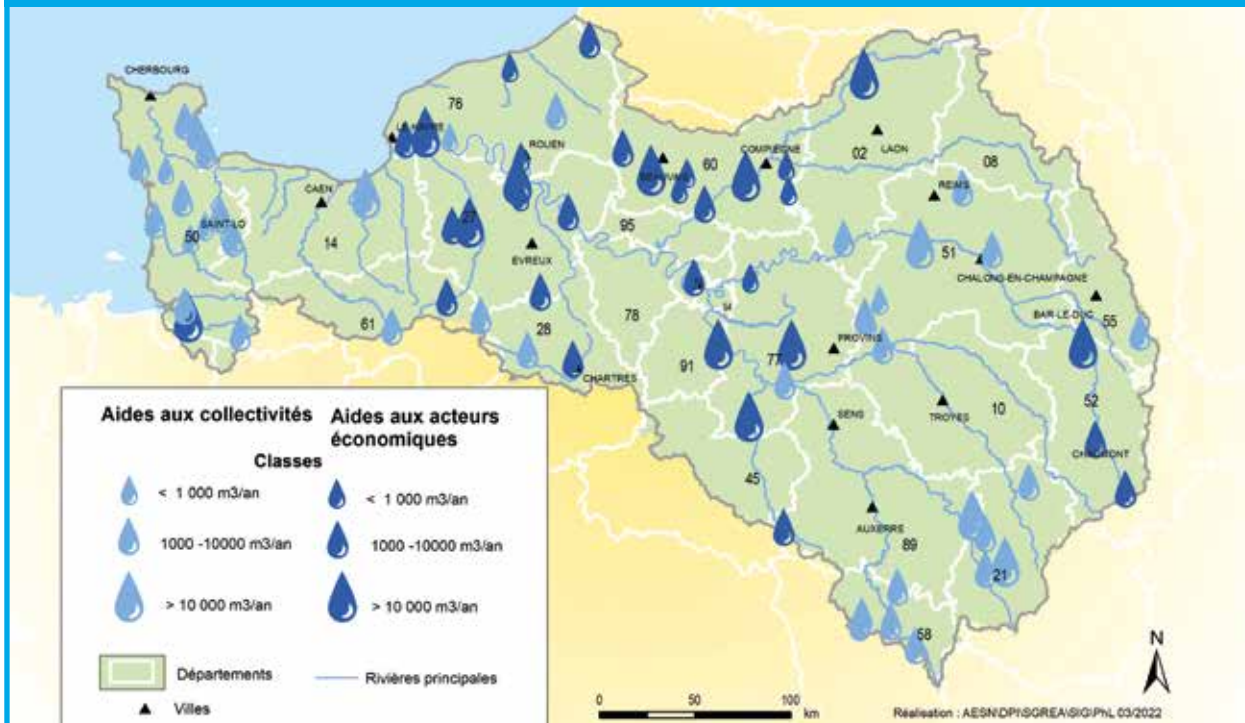
**3 PTGE**  
(projets de territoire  
pour la gestion de  
l'eau)

## POINT DE VUE

### Zéro rejet liquide et économie d'eau

À Chambly (60), Métal Finition est spécialisée dans la peinture et le traitement de pièces métalliques d'agencement de bâtiments. « Jusqu'en 2019, les bains de dégraissage usés et les bains de rinçage subissaient une simple intervention manuelle pour les neutraliser avant qu'ils ne rejoignent la station d'épuration et enfin l'Oise, explique Gildas Josselin. Mon projet d'agrandissement d'atelier m'a décidé à repenser le dispositif de traitement des effluents et à assurer la sécurisation environnementale de mon activité. Le zéro rejet liquide s'est imposé comme objectif ». Métal Finition a mis en place un système de recyclage des eaux de rinçage qui permet de réutiliser l'eau en circuit fermé sans rejet dans le réseau public et le milieu naturel. « On réalise des économies sur notre consommation d'eau. Nous accueillons des organismes et des clients intéressés par notre démarche environnementale! », précise Gildas Josselin. L'agence de l'eau a apporté une aide de 174 510 € HT sur les dépenses totales de 290 850 € HT du projet.

### Économie d'eau 2021 - Aides aux acteurs économiques et aux collectivités



# SUR LE TERRITOIRE:

## Direction territoriale Seine-Amont

ÉDITO



### Francis Schneider

Directeur territorial Seine-Amont

*Des contrats stratégiques pour le bon état écologique*

« La stratégie de contractualisation du bassin Seine-Amont cible les masses d'eau et les thématiques pour l'atteinte du bon état écologique. 14 collectivités ont accepté de relever le défi.

Les contrats de territoire « Eau & Climat » portent sur des plans d'action élaborés conjointement par l'agence de l'eau et ces collectivités, pour un montant de 138 M€ sur une période de 3 à 4 ans selon les contrats. Parmi ceux-ci, celui du territoire de Clamecy va permettre le déploiement de Paiements pour Service Environnementaux (PSE) à destination d'exploitants agricoles, pour la protection des captages ».



Passages à faune à la Fontaine Colette.

### Un projet pour la relance de la biodiversité

Située au cœur du parc naturel régional de la Forêt d'Orient, au sein de la zone RAMSAR des étangs de Champagne humide, la queue du lac d'Orient au lieu-dit la « Fontaine Colette » est un axe de migration et de déplacements réguliers pour les amphibiens et les mammifères semi-aquatiques comme la loutre. Or, cet axe est traversé par une route départementale à l'origine d'une forte mortalité d'amphibiens lors de leur migration annuelle qui compte environ 66 000 individus.

En 2015, une étude a précisé les aménagements recommandés pour la collecte et la traversée des amphibiens, poissons et mammifères terrestres.

En 2021, le conseil départemental de l'Aube, décide :

- de reconstruire un ouvrage hydraulique de type pont-cadre d'une longueur d'environ 33 mètres pour le passage des mammifères semi-aquatiques sous la route,
- d'aménager l'infrastructure avec des dispositifs de collecte et de guidage des amphibiens, le long de la voirie sur 275 mètres avec 9 traversées sous chaussée, espacées d'environ 30 mètres.

Le projet d'un montant de 560 000 € a bénéficié d'une subvention de 448 000 € de l'agence de l'eau au titre du dispositif France Relance.



# SUR LE TERRITOIRE:

## Direction territoriale Vallées de Marne

ÉDITO



### Jean-Christophe Inglard

Directeur territorial  
des Vallées de Marne

*Une belle dynamique*

« Malgré un contexte sanitaire peu favorable, l'agence de l'eau a maintenu une belle dynamique partenariale avec des acteurs territoriaux, viticoles ou de transport en contractualisant cinq nouveaux contrats de territoire « Eau & Climat » et une convention de partenariat portant sur les enjeux des petits et grands cycles de l'eau. La profession viticole poursuit sa mobilisation comme en témoigne la convention « Vert Cot'eau » signée avec Vranken qui souhaite le passage de ses adhérents au « zéro herbicide ».

Le territoire a pu également bénéficier d'une forte dynamique autour du Plan de Relance qui a permis la contractualisation de 16 dossiers représentant un montant total de 3,6 M€. »



*L'entreprise Tereos engagée dans l'adaptation au changement climatique.*

### Économiser la ressource en eau, chez un industriel

L'entreprise Tereos à Connantre (51) est une des plus grandes sucreries betteravières d'Europe.

Durant la campagne sucrière, le plus gros poste d'utilisation de l'eau est le lavage des betteraves avant leur transformation en sucre.

En 2021, l'industriel investit dans l'acquisition d'un lavoir à betteraves plus économe en eau. Il permet une économie d'eau de 45 % en baissant la consommation annuelle d'eau de 220 000 m<sup>3</sup> à 120 000 m<sup>3</sup>. L'économie d'eau réalisée représente le double de la consommation annuelle des habitants de Connantre !

L'eau de forage utilisée par Tereos étant alimentée par la nappe de la Craie qui est en tension quantitative, l'agence a accompagné ce projet jugé très prioritaire à hauteur de 1 M€ HT.

Pour le site industriel, ce dossier s'inscrit dans une démarche plus globale de réduction de ses consommations d'eau, engagée avec le soutien financier de l'agence de l'eau depuis plusieurs années.

L'industriel souhaite poursuivre les investissements pour réduire son impact sur la ressource en eau, avec une série d'actions lui permettant d'atteindre son objectif de baisser sa consommation jusqu'à 100 000 m<sup>3</sup>/an.

# SUR LE TERRITOIRE:

## Direction territoriale Vallées d'Oise

ÉDITO



### Pascale Mercier

Directrice territoriale Vallées d'Oise

#### *Lisibilité des priorités*

« L'élaboration de neuf contrats de territoire « Eau & Climat » accroît la visibilité en termes d'enjeu et de priorités des Vallées d'Oise sur une action globale qui s'élargit thématiquement. Le renforcement des aides avec le Plan de Relance a facilité les projets d'épuration de Blérancourt (02), Vers-sur-Launette (60), Coucy-Lucquy (08) et la création du premier « bassin de stockage restitution » à Soissons (02). En lien avec les services de l'État, les industriels s'engagent dans des études pour limiter leur consommation d'eau (BORFLEX, WEYLICHEM...). »



Les travaux engagés par la société IMERYS.



Reméandrage de l'Ardon.

### IMERYS optimise sa gestion de l'eau

Productrice de carbonate de calcium pour l'industrie papetière, l'entreprise IMERYS (60) décide de revoir sa gestion de l'eau. Son programme s'articule autour de 3 axes : économie d'eau, réduction des pollutions rejetées dans l'Oise et prévention des pollutions accidentelles. En optimisant la collecte des effluents de l'un de ses ateliers, IMERYS économise 100 % du volume d'eau actuellement utilisé par l'atelier et 70 % du volume estimé dans les perspectives d'évolution de la production. Les eaux de ruissellement de la cour pouvaient contenir jusqu'à 900 g/l de matières en suspension. En valorisant ces eaux, le projet permet de réduire le flux rejeté dans l'Oise par temps de pluie. Un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie et une étanchéification de zone à risque complète le dispositif.

### À la reconquête des milieux aquatiques de l'Ailette

Affluent de l'Oise, l'Ailette nécessite d'importantes actions pour reconquérir la qualité des milieux. Seul l'amont de la rivière est resté préservé. Des premiers travaux sont faits sur l'Ardon. Les actions prévues dans ce contrat de territoire « Eau & Climat » permettront d'étendre la connaissance et les actions sur l'ensemble du bassin. Son budget prévisionnel s'élève à 3,4 M€.

# SUR LE TERRITOIRE:

## Direction territoriale Seine Francilienne

### La Bièvre retrouve son lit

Le 11 mai 2021, le projet de réouverture et de renaturation de la Bièvre à Jouy-en-Josas se concrétise et voit le jour. Une fois l'eau remise dans son lit, la rivière reprend sa place originelle.

*Remise en eau de la Bièvre à Jouy-en-Josas.*



### Un projet d'envergure pour la protection de la ressource en eau

AQUI' Brie coordonne « CHAMPIGNY 2060 », un projet de réflexion et de co-construction avec les acteurs locaux et usagers de la ressource de la nappe de Champigny. La simulation des scénarios envisagés s'appuiera sur le modèle mathématique de la nappe souterraine. Elle prévoira la mise en place d'actions « sans regrets » pour accompagner l'adaptation au changement climatique de cette masse d'eau.

### Bilan de l'opération « Pressings »

2021 marque la fin de l'opération « Pressings ». Depuis 2010, 621 pressings ont été aidés financièrement pour le remplacement de leurs équipements: 651 machines sans perchloroéthylène ont été mises en place (7,2 M€ d'aides) permettant la suppression de 11 tonnes par an de rejets de substances dangereuses prioritaires.

### 2021, 1<sup>re</sup> année du dispositif « prime solidaire »

Le système de redistribution d'une partie de la prime pour épuration du SIAAP aux maîtres d'ouvrage du système de collecte a été mis en place avec l'accord du SIAAP. 30 M€ sont distribués en 2021, 2022 et 2023, aux collectivités qui engageront des travaux sur leurs réseaux publics d'assainissement et qui susciteront des travaux de mise en conformité des branchements des particuliers. Ces travaux sont indispensables pour l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne. En 2021, plus de 6 M€ sont versés à 31 maîtres d'ouvrage, dont plus de 80 % sur le périmètre de baignade.

ÉDITO



### Vincent Graffin

Directeur territorial Seine Francilienne

*Tous engagés pour l'adaptation au changement climatique*

« L'agence de l'eau est restée pleinement engagée en 2021 auprès de maîtres d'ouvrage publics, d'entreprises privées de toute taille et d'acteurs associatifs. Cet engagement a permis des résultats significatifs en termes de suppression de rejets toxiques, de renaturation de cours d'eau, de gestion de la ressource dans une démarche proactive d'adaptation au changement climatique et d'assainissement, qui vise notamment à la baignade en Seine et en Marne pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. »

# SUR LE TERRITOIRE:

## Direction territoriale et maritime Seine-Aval

ÉDITO



### Pascale Faucher

Directrice territoriale  
et maritime Seine-Aval

*2021, une année décisive  
en matière  
de contractualisation*

« En 2021, 14 nouveaux contrats de territoire « Eau & Climat » ont vu le jour. Au total, l'agence de l'eau s'engage à hauteur de 216,5 M€ dans 18 contrats aux côtés de 110 maîtres d'ouvrage dans un objectif partagé d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux et d'adaptation au changement climatique.

13 projets ont en outre été aidés sur le territoire Seine-Aval, au titre du Plan de Relance, pour plus de 4 M€, en faveur de la restauration de la continuité écologique, de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable. »

### Opération « optimisation de la gestion de l'eau » pour les industriels normands

Face aux conséquences du changement climatique sur les ressources en eau, notamment des risques de tensions quantitatives et d'augmentation des crises de sécheresse, la direction territoriale Seine-Aval et la DREAL Normandie engagent, en 2021, la seconde phase de l'action « optimisation de la gestion de l'eau ». Cette démarche, encadrée par des arrêtés préfectoraux, permet aux industriels situés sur des secteurs où l'enjeu quantitatif est important, de réaliser des audits approfondis des usages de l'eau. Les premières études font l'objet d'un accompagnement financier par l'agence de l'eau.

Cette réflexion conduira à la définition d'un plan d'actions visant à réduire les consommations d'eau de ces établissements. Elle contribuera, par ailleurs, à améliorer la gestion préventive de la ressource par les industriels dans les zones en déficit hydrique ou sensibles au risque de sécheresse.

L'augmentation des projets d'économie d'eau aidés financièrement par l'agence de l'eau, en 2021, témoigne de l'engouement suscité par la démarche.



Signature avec les 12 acteurs du territoire du contrat « Eau & Climat » de l'Iton.



# SUR LE TERRITOIRE:

## Direction territoriale et maritime des Bocages Normands

### Un PSE pour les captages de Sainteny

L'aire d'alimentation de Sainteny (50) couvre une superficie de 2 200 hectares où se situent 6 captages dont trois sont classés sensibles ou prioritaires, notamment à cause de la présence de pesticides. Suite à l'évaluation d'un premier plan d'actions qui s'est déroulé de 2013 à 2018, un nouveau programme, porté par le Syndicat départemental de l'eau de la Manche, est en cours d'élaboration pour consolider les résultats obtenus.

Parmi les actions phares identifiées, le Syndicat cible la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE) aux agriculteurs comme un des leviers majeurs pour œuvrer à la protection de la ressource qui produit 4,5 millions de m<sup>3</sup> par an.

En 2021, 12 agriculteurs se sont engagés dans cette contractualisation pour une durée de 5 années sur une superficie de 803 hectares, soit plus du tiers de la superficie concernée. La rémunération pour les services rendus dépend des performances environnementales des exploitations, appréciées grâce à un système de notation associé à des indicateurs agronomiques.

Le PSE, dispositif contractuel, se révèle novateur par son approche car il reconnaît les agriculteurs comme fournisseurs d'un service environnemental pour le bien commun et les rémunère en conséquence.

ÉDITO



### Ludovic Genet

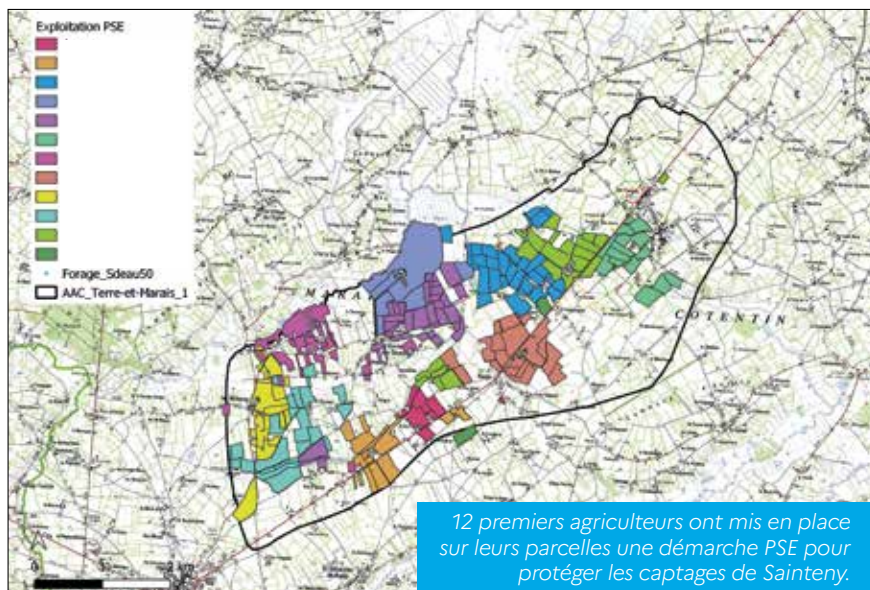
Directeur territorial et maritime des Bocages Normands

*La convergence des ressources financières entre taxe GEMAPI et programme de l'agence*

« Cette année 2021 a été marquée par la signature de 12 nouveaux contrats territoriaux « Eau & Climat » qui viennent s'ajouter aux deux contrats déjà existants.

Au total, 113 M€ sont contractualisés sur les territoires prioritaires.

Parallèlement à cette contractualisation, l'appropriation par les collectivités de la compétence GEMAPI a entraîné une forte accélération dans la définition de travaux tant pour les milieux aquatiques que pour la prévention des inondations. Ces maîtres d'ouvrage ont également avancé significativement sur la mise en place de la taxe GEMAPI se dotant de moyens d'intervention supplémentaires. Cette convergence des moyens dédiés aux milieux aquatiques nous permet d'être optimistes pour l'atteinte de nos objectifs. »



12 premiers agriculteurs ont mis en place sur leurs parcelles une démarche PSE pour protéger les captages de Sainteny.

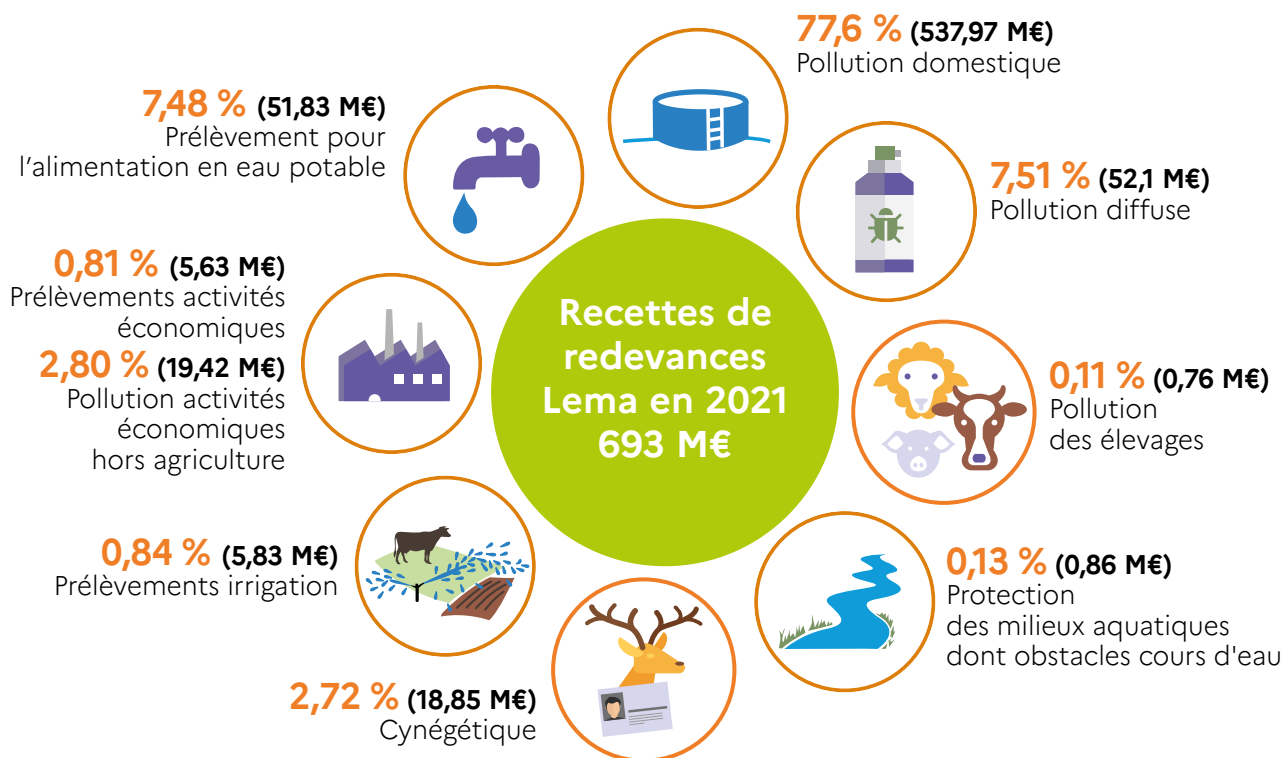
A male crested newt is shown swimming in a pond. The water is a vibrant green, and there are many thin, green plants growing in the water. The background shows trees and a blue sky. The title 'LES REDEVANCES' is written in large, white, bold letters at the top of the page.

# LES REDEVANCES

*La loi a instauré des redevances selon les usages de l'eau car tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité ou la disponibilité. Ci-dessus : triton crêté mâle.*

# DES RECETTES FISCALES ENVIRONNEMENTALES POUR PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) a instauré des redevances, selon les usages de l'eau car tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité ou la disponibilité. Les redevances sont des recettes fiscales environnementales. Elles constituent l'essentiel du budget de l'agence de l'eau pour financer les travaux nécessaires à la préservation de l'eau. En 2021, l'agence de l'eau a perçu plus de 693 millions d'euros de redevances.





## Des redevances selon les usages de l'eau

### Les redevances pour les prélèvements d'eau

Les redevances sont calculées sur la quantité d'eau prélevée. Toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau est tenue de mettre en place un dispositif de comptage de l'eau prélevée. Le taux d'équipement des points de prélèvements par des compteurs est proche de 100 %, ce qui permet d'avoir une très bonne connaissance des effets de ces prélèvements sur la ressource en eau.

Les prélèvements d'eau des collectivités, des industriels et des agriculteurs sont stables : 0,7 % d'augmentation par rapport à 2020.

### Les redevances pour la pollution de l'eau

Les particuliers et les acteurs économiques payent une redevance qui dépend de la pollution qu'ils émettent. En effet, la pollution due aux activités domestiques (lessives, cuisine...), industrielles (processus de fabrication, déchets) et agricoles (fertilisants, élevage) dégrade les eaux souterraines, les rivières, le littoral et en compromet les usages (eau potable, conchyliculture, baignade...). Elle met également en danger la flore et la faune aquatiques.

### La redevance pour la protection du milieu aquatique

Cette redevance est perçue sur les cartes de pêche. Elle apporte une compensation au bénéficiaire tiré du milieu naturel par les pêcheurs.

### La redevance cynégétique

Les agences de l'eau perçoivent depuis 2020 le produit de la redevance cynégétique et du droit de timbre associé (précédemment perçus par l'ex-Office national de la chasse et de la faune sauvage), reversé à l'OFB.

## Une gestion rigoureuse des redevances

La politique de contrôle fiscal est déployée depuis 2014 par l'agence de l'eau. En 2021, les contrôles portent sur les années d'activité 2018, 2019 et 2020. Le taux de redevables contrôlés pour l'année d'activité 2018, dont les contrôles se sont achevés en 2021, s'élève à 2,7 % (supérieur à l'objectif initial de 2 %), et le pourcentage de redevances contrôlées pour l'année d'activité 2018 est de 32,8 % (nettement supérieur à l'objectif initial de 5 %).

La refonte des modèles de courrier utilisés dans le cadre des contrôles fiscaux permet d'aboutir à une sécurisation accrue de ce processus.

Enfin, la certification ISO 9001 a été renouvelée en 2021 pour un nouveau cycle de trois ans (2021-2023).

### Le suivi régulier des rejets industriels

Le suivi régulier des rejets (SRR) permet aux entreprises rejetant les plus importants flux de polluants de calculer leur redevance pour pollution à partir des flux réels de pollution rejetés au milieu naturel sur la base de l'autosurveillance. Le SRR contribue à l'amélioration des connaissances des rejets dans le milieu naturel.

En 2021, un nouveau site industriel est agréé par l'agence de l'eau pour le suivi régulier de ses rejets, ce qui porte à 349 le nombre de dispositifs de suivi régulier des rejets agréés sur le bassin Seine-Normandie.

Visionnez le film sur le SRR :

[http://www.eau-seine-normandie.fr/actualites/entreprises/film\\_SRR](http://www.eau-seine-normandie.fr/actualites/entreprises/film_SRR)



Héron cendré capturant un gros hotu.



### Faciliter le pilotage et la gestion des redevances

L'année 2021 est marquée par le déploiement d'un nouvel outil de *reporting* et d'exploitation des données ainsi que de requêtes afin de disposer de tableaux de synthèses sur des données financières et techniques. Il permet par exemple la réalisation de contrôles de supervision internes et l'amélioration de suivi du processus de précontentieux.

## Le projet de réforme des redevances en préparation

L'agence de l'eau contribue aux travaux inter-agences sur le projet de réforme des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte ainsi que sur le dispositif des primes. Ce dossier est porté par le ministère de tutelle.

Les enjeux de cette réforme sont multiples : un enjeu environnemental en renforçant l'application du principe pollueur – payeur, un enjeu de soutenabilité budgétaire et un enjeu de simplification du dispositif fiscal, aussi bien pour les agences de l'eau que pour les redevables.

L'objectif est désormais d'aboutir à un projet global relatif aux redevances des agences de l'eau qui intégrerait notamment la prise en compte des atteintes à la biodiversité.

### Clémence LAMARLE

Cheffe du service finances, redevances et primes

« La diversité des missions Finances, Redevances et Primes au sein d'un même service décloisonne les métiers et donne une vision d'ensemble sur les enjeux portés par l'agence de l'eau ».



## Chiffres

**32,8 %**  
des redevances  
ont été contrôlées  
(année 2018)

**2,7 %**  
de redevables  
ont été contrôlés  
(année 2018)

**4 009**  
millions  
de m<sup>3</sup> d'eau  
ont été prélevés dont

**1 402 Mm<sup>3</sup>**  
pour l'eau potable,

**186 Mm<sup>3</sup>**  
pour l'irrigation,

**409 Mm<sup>3</sup>**  
pour le refroidissement  
industriel,

**1 586 Mm<sup>3</sup>**  
pour l'alimentation  
des canaux

**426 Mm<sup>3</sup>**  
pour les autres entreprises  
(industrie...)



# LA PLANIFICATION ET LA GOUVERNANCE LOCALE

*Le projet de SDAGE 2022-2027 est un document ambitieux, soumis à la consultation du public et des assemblées.*



# LE SDAGE 2022-2027 À LA LOUPE

Après avoir élaboré puis adopté le 14 octobre 2020 le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour la période 2022-2027, le comité de bassin et l'agence de l'eau consultent, en 2021, le public et les assemblées sur ce projet et le Programme de mesures (PDM) qui l'accompagne.

Ce SDAGE affiche des objectifs ambitieux, en cherchant notamment à amener 52 % des cours d'eau du bassin au bon état au sens des normes européennes à l'horizon 2027, contre 32 % seulement aujourd'hui.

Le SDAGE est élaboré dans un cadre réglementaire. La directive cadre sur l'eau (DCE) organise la gestion de l'eau selon des cycles de six ans basés chaque fois sur un « état des lieux », un « plan de gestion » (le SDAGE) et un « programme de mesures » (PDM).

## Les cinq orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027

Ces orientations reprennent les enjeux issus de l'état des lieux du bassin de 2019 :

- **l'amélioration de l'hydromorphologie** (rivières et zones humides), qui constitue le premier risque de déclassement des cours d'eau ;
- **la diminution des pollutions diffuses** (majoritairement nitrates et pesticides), qui constituent le 2<sup>e</sup> facteur de déclassement, et en particulier la protection des aires de captages ;
- **la diminution des macro et micropolluants ponctuels**, avec notamment la gestion du temps de pluie, qui reste un enjeu important ;
- **une meilleure anticipation des déséquilibres quantitatifs**, qu'il s'agisse des sécheresses ou des inondations ;
- **la protection du littoral** en termes de qualité des eaux et vis-à-vis de la montée du niveau marin.

## Chiffres

Objectif du SDAGE  
à l'horizon 2027 :

**52 %**  
de cours d'eau  
en bon état écologique  
ou en bon potentiel

**32 %**  
des eaux souterraines  
en bon état chimique



Embouchure à Dives-sur-Mer (14).

## Un document ambitieux

Le changement climatique, l'accroissement de la population, le développement de l'activité économique exigent de mener des actions volontaristes pour améliorer la qualité des milieux aquatiques et des eaux souterraines.

À titre d'exemples :

- **éviter et réduire la destruction des zones humides**, et le cas échéant compenser à hauteur de 150 à 200 % la surface détruite,
- **inciter les collectivités** à travailler en étroite collaboration avec les agriculteurs pour mieux protéger les captages d'alimentation en eau potable, notamment en encourageant le développement des cultures à bas niveaux d'intrants, dont l'agriculture biologique,
- **pour permettre l'atteinte de l'objectif « zéro artificialisation nette des sols en France »** compenser toute nouvelle surface imperméabilisée à hauteur de 100 à 150 %,
- **anticiper les tensions à venir** sur les quantités d'eau disponibles, en l'économisant et en définissant les modalités de partages entre les usages,
- **diminuer les flux d'azote** apportés à la mer par les fleuves pour réduire les échouages d'algues sur le littoral et les blooms phytoplanctoniques toxiques, ce qui implique une mobilisation sur tout le territoire du bassin.

## Le public et les assemblées consultés pour l'élaboration du SDAGE

Le public et les assemblées sont consultés sur les projets de SDAGE et de PDM via le site internet de l'agence de l'eau.

La consultation du public recueille environ 900 réponses et 1 300 commentaires. Les trois principales préoccupations exprimées sont : la gestion de la rareté de l'eau, les modes de cultures et la protection de l'environnement. Les avis vont majoritairement dans le sens d'un renforcement/complément/maintien plutôt que dans le sens d'une remise en cause du projet.

La consultation des assemblées et des acteurs de l'eau (collectivités, associations, groupements professionnels...) a donné lieu à 173 réponses, déclinées en environ 1 600 observations précises. Les constats sont majoritairement positifs sur le caractère participatif de l'élaboration, le niveau d'ambition, les enjeux, la prise en compte du changement climatique. On note toutefois des observations contradictoires : certaines structures souhaitent un SDAGE plus contraignant et plus ambitieux, tandis que d'autres souhaitent à l'inverse qu'il soit moins précis et l'estiment trop contraignant.

Ces avis permettent de préciser le SDAGE 2022-2027 adopté par le comité de bassin le 24 mars 2022.

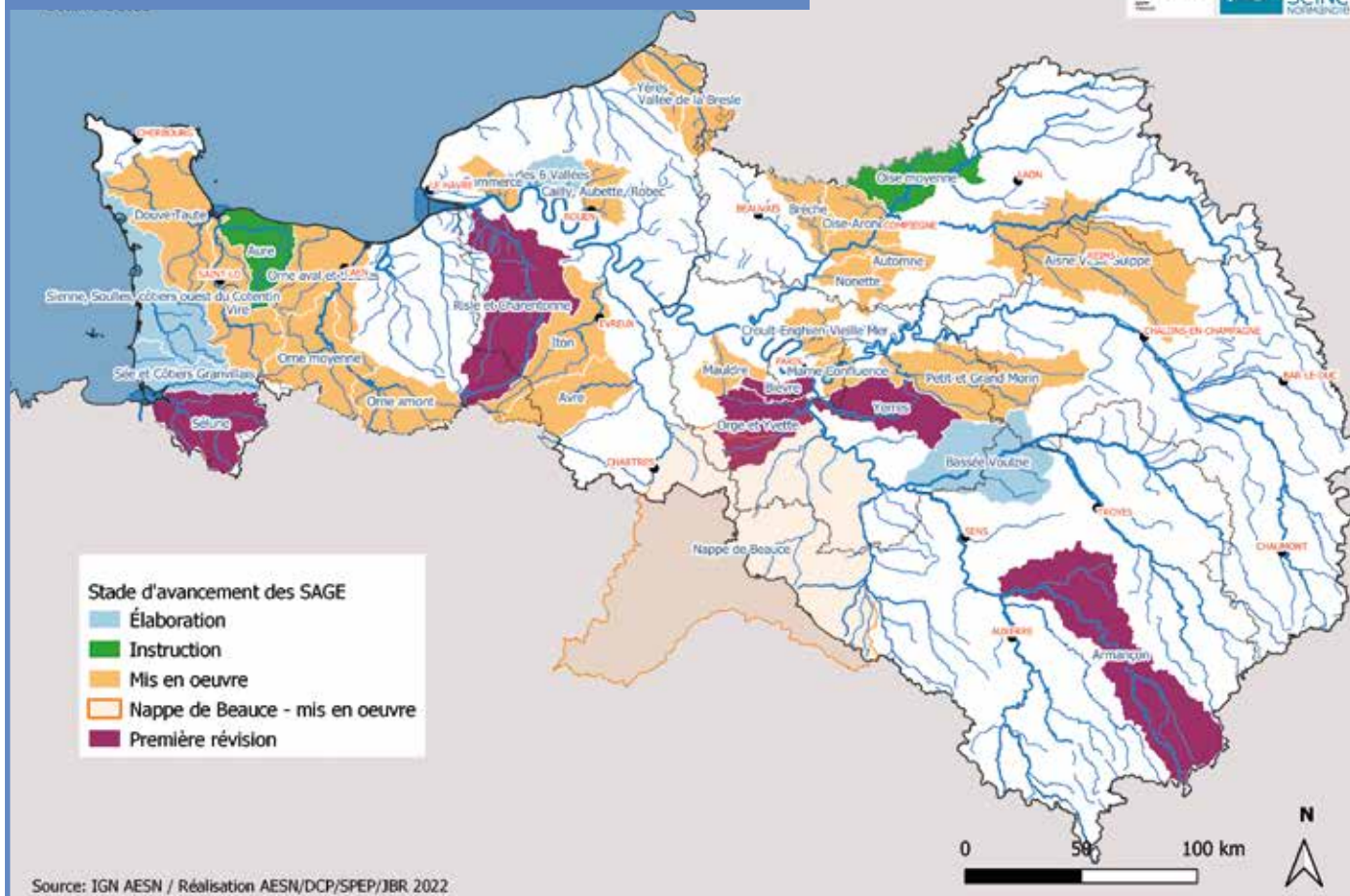


### Jean-Baptiste Revillon

Chargé de Projets  
Politique Territoriale

« Les SAGE dotés d'une animation dynamique contribuent à renforcer la politique locale de l'eau. C'est dans cette perspective que le programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau a été révisé en 2021. »





## Les SAGE redynamisés pour appliquer les orientations du SDAGE

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) définissent les règles locales d'application des principes du SDAGE, à l'échelle d'un petit groupe de bassins versants. Ils fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Établis par une commission locale de l'eau (CLE), constituée d'acteurs du territoire (usagers, élus, État), les SAGE sont approuvés par le comité de bassin puis font l'objet d'un arrêté préfectoral.

Les SAGE sont en première ligne pour mettre œuvre le SDAGE 2022-2027. Fin 2021, 27 SAGE sont mis en œuvre, 5 sont en élaboration et 1, en cours d'instruction. Le programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau est modifié en 2021 pour soutenir la mise en œuvre des SAGE : le soutien de leur animation peut désormais être renouvelé après les trois premières années de mise en œuvre, à condition de renforcer leur stratégie d'action et de contribuer activement à atteindre des objectifs, comme la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

A young boy with short, dark hair, wearing a teal t-shirt, is leaning forward to drink water from a public tap. He is holding his hands under the running water, and some water is dripping from his hands. The background is a plain, light-colored wall. In the top left corner, there is a solid blue rectangular shape.

# LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

*L'agence de l'eau Seine-Normandie oeuvre pour un accès durable à l'eau dans les pays d'Afrique Subsaharienne.*

# FAIRE VIVRE LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU À TOUS LES NIVEAUX!

En 2021, l'agence de l'eau et ses partenaires intensifient leur appui à la mise en œuvre de solutions pratiques pour une gestion et une utilisation équitables, durables et participatives de l'eau en Afrique subsaharienne, témoignant d'une réelle adaptation face à la crise sanitaire mondiale.

29 projets de solidarité internationale ont reçu un appui technique et financier de l'agence de l'eau, représentant un montant total de subventions de plus de 5 M€.

## Renforcer l'articulation entre services locaux d'eau et d'assainissement et gestion des ressources par bassin versant

### Un appel à projet interagences innovant

Les six agences de l'eau françaises lancent en janvier 2021, de façon inédite, un appel à projets commun, concernant l'accès durable à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour des populations défavorisées de pays en cours de développement.

Cet appel à projets vise à soutenir des programmes d'actions portés par des collectivités ou des associations de solidarités internationales sur des territoires où les agences de l'eau entretiennent des partenariats institutionnels pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Sur les 13 projets retenus par les agences, 4 seront mis en œuvre sur des territoires de coopération de l'agence de l'eau Seine-Normandie : sur le bassin versant de l'Ouémé au Bénin, sur le bassin transfrontalier du Mono (Togo-Bénin), dans le sous bassin littoral nord au Sénégal et dans le bassin versant du Mouhoun au Burkina Faso.

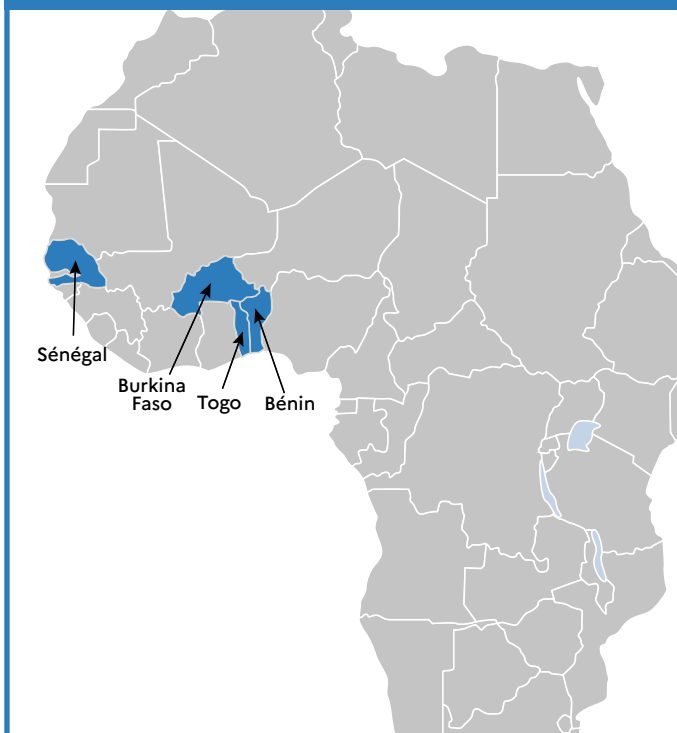


*L'agence de l'eau finance des projets pour alimenter la population en eau potable.*

## Regards croisés Burkina-Sénégal-Bénin

Initiés en 2020, ces retours d'expériences croisés se poursuivent avec l'institut d'études politiques de Toulouse et trois opérateurs de développement, le GRET Professionnels du Développement solidaire, le Centre International de Développement et de Recherche (CIDR-Pamiga) et le Centre de Recherche et d'Expertise pour le Développement local (CREDEL). Ils permettent notamment de définir les contours d'un travail de recherche qui pourrait être confié à une doctorante à partir de 2022 et d'enrichir deux projets en cours : un dans la basse et moyenne vallée au Bénin conduit par le consortium CIDR-Pamiga-CREDEL et l'autre mené par le GRET au Sénégal dans la région des Niayes.

En 2021, l'agence de l'eau intervient dans quatre pays d'Afrique Subsaharienne sur des projets concernant l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.



POINT DE VUE



**Isabelle  
GAILLARD**

Membre du comité  
de bassin  
Seine-Normandie et  
du conseil d'administration  
de l'agence de l'eau

### *Des besoins considérables dans le domaine de l'eau*

« Ce que je retiens de cette mission de coopération internationale au Bénin :

- des besoins considérables dans le domaine de l'eau et de l'assainissement mais aussi en équipements et en infrastructures en particulier dans les villages ;
- des habitants très impliqués dans nos projets et ne demandant qu'à continuer ;
- une très forte attente de coopération de la part des élus locaux tel le maire de Zoghodomey - qui lance presque un appel au secours - mais également la mairie de Cotonou qui a demandé à nous rencontrer au sujet d'un projet eau potable dans un quartier défavorisé de la capitale ;
- des acteurs institutionnels convaincus de l'utilité de nos projets mais aux pouvoirs d'action aujourd'hui entravés par la complète réorganisation de la politique de l'eau au Bénin et le projet du Président de recentralisation des pouvoirs en matière d'eau et d'assainissement.

En conclusion, les attentes et les besoins sont tels que cette coopération est indispensable au Bénin et sans doute à d'autres pays d'Afrique. Il est préférable, me semble-t-il que cette coopération se fasse avec la France ou un pays européen. En outre, apporter au Béninois les moyens de vivre mieux, c'est contribuer à leur sécurité et leur désir de « rester au pays ». »



**29** projets  
ont bénéficié de l'appui  
technique et financier  
de l'agence de l'eau,  
représentant un montant  
global de

**5 M€**

## Un nouvel accord de coopération avec le Bénin

En février 2021, en présence du ministère de l'Eau et des Mines du Bénin et du ministère de la Transition écologique français, l'agence de l'eau Seine-Normandie et la direction de l'Eau du Bénin signent un protocole de coopération visant à faciliter la mise en place d'une gestion concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Ouémé. Le projet GIRE-SfN Ouémé mis en place par le consortium CIDR-Pamiga/CREDEL et Africa Green et accompagné par l'agence de l'eau depuis 2019 s'inscrit dans ce présent accord.

Par ailleurs, le protocole se traduit, en 2021, par plusieurs visites d'études :

- **un voyage d'échange** des membres du comité de bassin de l'Ouémé au Sénégal, à travers des échanges entre pairs sur la mise en œuvre de la GIRE (planification, gouvernance, financement) ;
- **une visite d'études** du CREDEL en France en septembre sur la restauration des rivières, la gestion des phénomènes d'érosion-ruissellement et sur les outils de planification des risques d'inondation ;
- **et une mission institutionnelle** de l'agence de l'eau et du comité de bassin Seine-Normandie.







# LA SENSIBILISATION

*La sensibilisation à travers des exemples d'actions engagées pour la protection de l'eau et de la biodiversité et dans la lutte contre le changement climatique est au cœur de la politique de communication.*



# COMMUNIQUER POUR MOBILISER

L'agence de l'eau s'adapte au contexte sanitaire exceptionnel via une communication fondée sur des outils numériques, tels la newsletter mensuelle, les forums de l'eau dans les territoires en distanciel, les réseaux sociaux... pour démultiplier les messages destinés aux partenaires et maîtres d'ouvrage.

## Développer les canaux d'information

2021 est marquée par le lancement de la nouvelle formule du magazine Confluence, notamment sa newsletter mensuelle. Elle est diffusée aux maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels, associations et agriculteurs), aux partenaires, aux organismes institutionnels, aux parlementaires et au comité de bassin, pour toucher in fine plus de 10000 destinataires. Parallèlement, le magazine de 24 pages *Confluence dossier* sur le « changement climatique » est envoyé aux mêmes cibles.

Les réseaux sociaux, avec une progression constante du réseau LinkedIn, constituent un vecteur essentiel de diffusion d'informations tels les signatures de contrats territoriaux « Eau & Climat », le bulletin de la qualité des eaux 2021, des témoignages de maîtres d'ouvrage engagés dans la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin...

Le site internet de l'agence de l'eau propose des informations d'actualité et institutionnelles. Il est également un site de service (télédéclaration des redevances) et d'information sur le programme « Eau & Climat », révisé en 2021, avec un web produit pour faciliter la lisibilité des aides de l'agence de l'eau.

Des communiqués de presse relayent la signature des contrats « Eau & Climat » passés avec les maîtres d'ouvrage, les décisions du comité de bassin et de la commission des aides. L'agence de l'eau présente à la presse le bulletin de la qualité de l'eau 2021, avec un zoom sur le retour des poissons dans la Seine.

Enfin, des publications rendent compte annuellement des résultats de l'agence de l'eau comme le rapport d'activité et la note d'information sur les aides distribuées et les redevances perçues, destinée aux 8000 collectivités du bassin, jointe au rapport sur le prix de l'eau.

## Abonnez-vous à la newsletter numérique !

Recevez des informations concises sur l'eau, tous les 1<sup>er</sup> mardi du mois, en vous abonnant à la newsletter de l'agence de l'eau :

<https://bit.ly/AboNLSn>



## Le dialogue avec les acteurs territoriaux

Le séminaire « Animations pour la protection des captages du bassin Seine-Normandie », à la Maison des Océans, rassemble une centaine de personnes: animatrices et animateurs des collectivités territoriales (communes, communauté de communes, agglo, syndicats, PNR...), animateurs des chambres d'agriculture, services de l'État. Un lien essentiel pour faire émerger les projets.

Le dialogue avec les acteurs territoriaux se concrétise à l'occasion de cinq forums (600 participants), organisés du 22 mars au 15 avril, en distanciel. Les forums sont axés sur le Plan de Relance, le projet de SDAGE 2022-2027. Leur dynamisme s'exprime à travers les échanges autour de tables rondes sur des actions exemplaires.

▶ Le replay des forums est disponible : <https://bit.ly/Forum-acteurs-territoriaux>



*Forum des acteurs de l'eau en distanciel sous forme de plateaux TV.*

## Valoriser des actions exemplaires

La communication par l'exemple, notamment à travers la campagne de films **#ilsontfaitpourquoipasvous**, donne la parole à des acteurs du bassin engagés dans la protection de l'eau et de la biodiversité et dans la lutte contre le changement climatique. Accessibles via Youtube, les 34 films produits sont également valorisés dans les événements.

La stratégie d'adaptation au changement climatique est valorisée au travers d'interviews mensuelles de structures engagées, les « 8 du mois » (en référence à l'adoption de la stratégie d'adaptation au changement climatique par le comité de bassin le 8 décembre 2016).



« Acquisition et maintien d'une exploitation en agriculture biologique » : ce film de la campagne **#ilsontfaitpourquoipasvous** de l'agence de l'eau Seine-Normandie, a reçu la médaille d'argent au Festival Deauville Green Awards 2021, dans la Catégorie 4 « Ressources durables: terres, mers, forêts » : <https://bit.ly/Film-prime>

## Sensibiliser le grand public

La campagne nationale des agences de l'eau « En immersion », se poursuit avec la conception d'un podcast sur les « hommes et les rivières » et d'un abécédaire de l'eau. La visibilité de la campagne progresse, avec plus de 15,3 millions de personnes ayant vu une publication de la page Facebook sur la durée de la campagne, soit depuis 3 ans.



Retrouvez les podcasts sur « Les hommes et les rivières » sur les plateformes d'écoute, Spotify, Itunes, Deezer et sur le site de l'agence de l'eau :

<http://www.eau-seine-normandie.fr/ domaines-d-action/ campagnes de communication>

- 1 / **Plongée dans la Marne** avec Anne-Cécile Monnier, biologiste, photographe subaquatique
- 2/ **Rencontre avec Patrick Deixonne**, explorateur et chef d'expédition pour 7<sup>e</sup> Continent



## La mobilisation à travers des actions éducatives

Les actions éducatives financées par l'agence de l'eau visent à engager les citoyens, les élus et les professionnels dans des actions de protection de l'eau. Elles sont destinées à mobiliser les acteurs locaux afin de participer aux changements de comportement. L'agence de l'eau met en ligne sur son site internet une plateforme de ressources permettant de mettre en œuvre une pédagogie active et ainsi d'impliquer davantage les publics.

Dans ce cadre, en 2021 :

- **710 classes d'eau** sont programmées dans des établissements d'enseignement général, des lycées professionnels ou des structures non scolaires du bassin Seine-Normandie. Elles s'ajoutent aux 1886 classes d'eau de l'année précédente reportées en grande majorité en raison de la crise sanitaire. Basée sur une pédagogie active, la classe d'eau comprend des rencontres avec des acteurs de l'eau, des visites de terrain, un travail en groupe interdisciplinaire et une production collective ;
- **47 partenariats éducatifs** ont émergé, représentant un montant de 1,4 M€. Ces chiffres n'ont jamais été aussi élevés, ce qui est remarquable en période de crise. Il s'agit essentiellement d'ateliers participatifs (classes d'eau pour élus, agriculteurs et entreprises), d'animations pédagogiques, de parcours, de formations et d'outils pédagogiques ;
- **Un partenariat** est mis en place avec l'Office français de la biodiversité (OFB) pour le financement des aires éducatives du bassin dans le cadre du plan de reprise. 34 groupes sont aidés par l'agence de l'eau, ce qui représente un montant financier d'aides de 242 851 €.



Atelier participatif organisé par la chambre d'agriculture de l'Oise.

## Chiffres

# 11 700

### personnes

en moyenne par mois  
consultent le site internet  
de l'agence de l'eau  
(35 920 pages vues)

# 6 500

### abonnés

à LinkedIn contre 4 634  
en décembre 2020  
Soit une croissance  
moyenne de 200 abonnés  
par mois

# 3 650

### abonnés au compte

Twitter dont une majorité  
de syndicats locaux,  
de collectivités et d'élus  
et une communauté de  
journalistes  
et d'influenceurs

# 2 596

### classes d'eau

# LA CONNAISSANCE



Les poissons sont les témoins de la qualité des eaux et des progrès accomplis. Ci-dessus, Epinoche (*Gasterosteus aculeatus*) dans l'Ornain.

# CONNAÎTRE LES MILIEUX POUR AGIR

L'agence de l'eau assure annuellement la surveillance des milieux aquatiques. Elle collecte ainsi des données de qualité des rivières, des nappes souterraines, des eaux littorales qui lui permettent de connaître l'évolution de la qualité des milieux aquatiques du bassin.

## La qualité des eaux en 2021: une embellie

6,4 millions de données sont acquises sur les différents milieux aquatiques, y compris les sédiments des cours d'eau et des mesures faites sur des « sentinelles biologiques » : les gammars (petits crustacés d'eau douce). Ces données permettent de dresser un état des lieux complet tous les 6 ans.

À partir des données de qualité des milieux aquatiques, un baromètre annuel est établi sur les 216 stations de surveillance des réseaux les plus anciens de l'agence de l'eau.

Depuis le dernier état des lieux de la qualité de l'eau en 2019, on compte un solde positif de 13 stations de surveillance qui atteignent le « bon état écologique ». Si ce chiffre ne peut pas se transposer en nombre de cours d'eau, il donne néanmoins une note positive dans la reconquête du bon état. Avec 35 % de stations de surveillance en bon état, le gain représente 4 points de % depuis 2019.



## Chiffres

**6,4 millions**

de mesures de la qualité de l'eau effectués sur les rivières et milieux aquatiques

**37 000**

mesures de polluants sur les sédiments et organismes

Depuis l'état des lieux 2019 :

**+ 25 stations**

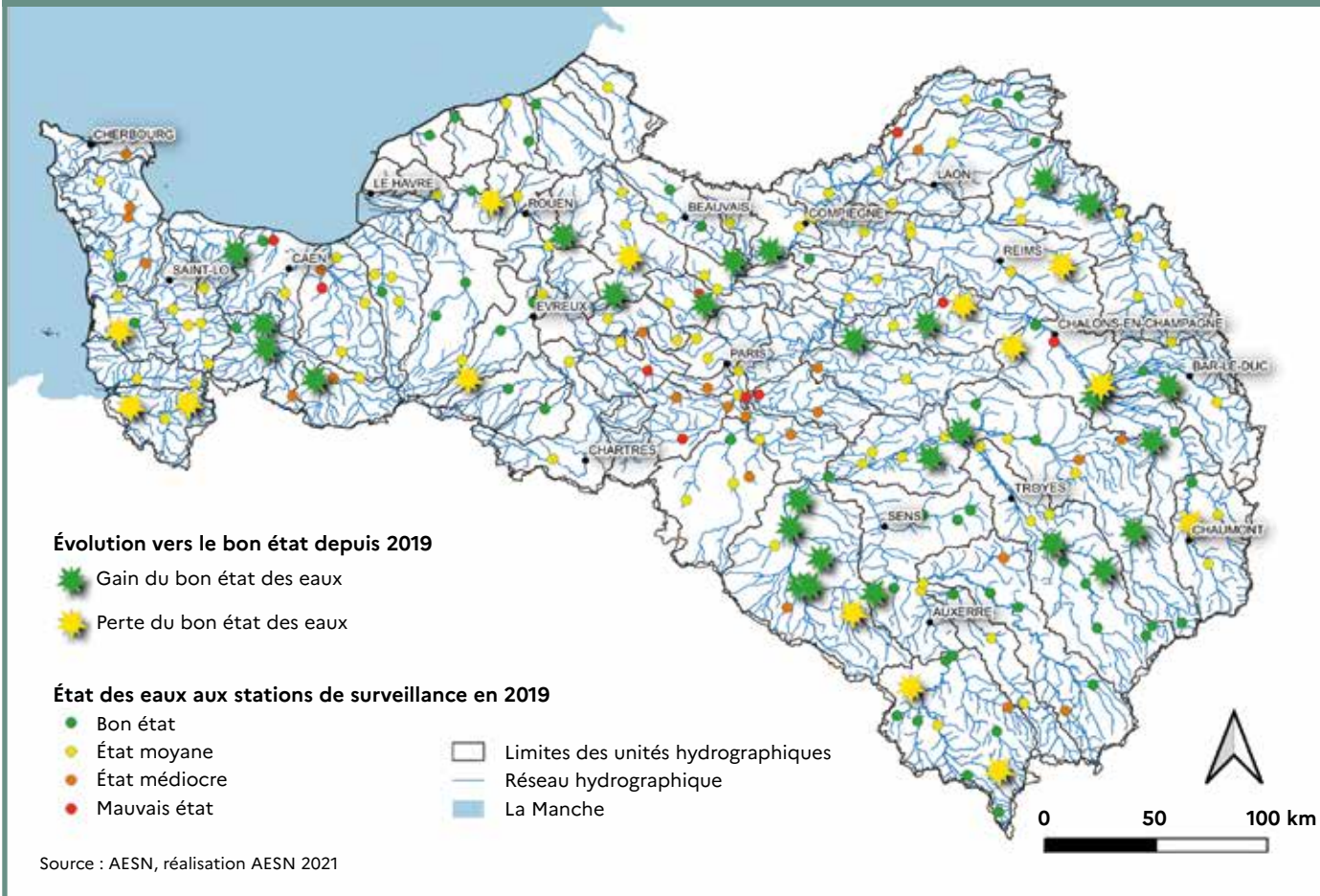
de surveillance/512 en bon état chimique (eaux souterraines)

**+ 13 stations**

de surveillance/216 en bon état écologique (rivières)



Baromètre 2021 : Évolution de la qualité des eaux aux stations de surveillance sur les rivières.







L'Indice Poisson Rivière reflète la qualité écologique des cours d'eau.  
Ci-dessus, brochet (*Esox lucius*).

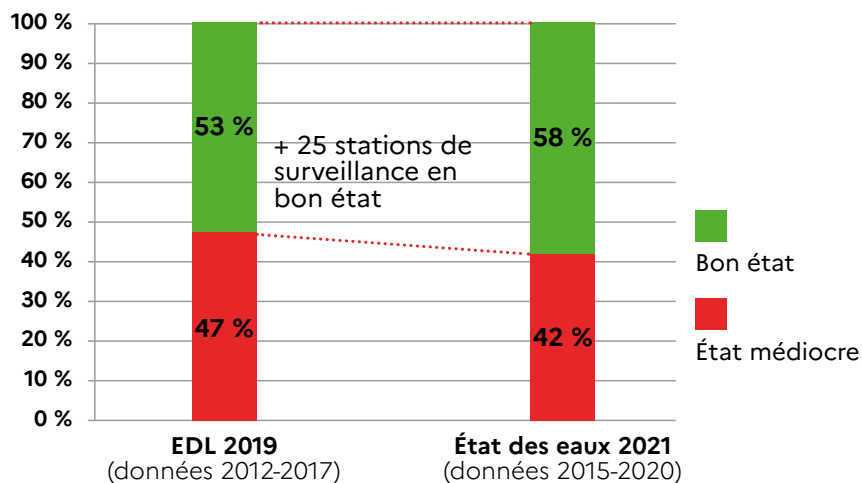
## Les poissons, grands témoins des progrès accomplis

D'autres indicateurs montrent une relative embellie de la qualité des eaux, comme l'Indice Poisson Rivière qui reflète la qualité écologique des cours d'eau.

En effet, le baromètre donne une image de l'état des populations de poissons, considérés comme intégrateurs de certaines pollutions et altérations physiques d'un cours d'eau comme la présence d'obstacles tels que des barrages, les perturbations des débits, la dégradation des habitats et les pollutions de l'eau. L'indice poisson rivière affiche une stabilité depuis 5 ans : 70 % des stations de surveillance sont en bon état.

Les poissons sont les grands témoins des progrès accomplis grâce à l'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement du bassin au cours du temps. Ils le seront encore, notamment les poissons migrateurs, comme la grande alose et le saumon, grâce aux actions de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Évolution de l'état chimique aux stations de surveillance de la qualité des eaux souterraines depuis l'état des lieux de 2019.



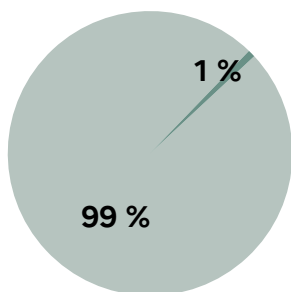
## Zoom sur les substances médicamenteuses

Les données de l'agence de l'eau permettent également des suivis sur des familles de molécules d'intérêt. Ainsi, un panorama de la surveillance des résidus médicamenteux sur le bassin Seine-Normandie est présenté dans le cadre du colloque de l'Association scientifique et technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTÉE). Cette étude est réalisée par l'agence de l'eau de manière inédite et montre que son territoire, fort de ses 18 millions d'habitants potentiellement utilisateurs, est marqué par une faible contamination en médicaments, notamment dans les eaux souterraines, ce qui est rassurant pour la qualité de la ressource.

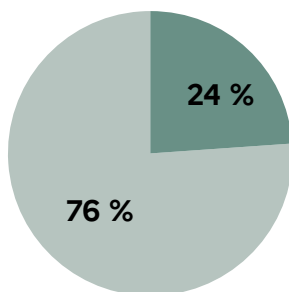
En revanche, on note une forte diversité des molécules présentes dans les rivières avec un potentiel effet sur la biodiversité.

Les substances les plus quantifiées dans les eaux de surface sont l'oxazepam (anxiolytique), le tramadol et son métabolite, le O-demethyl-tramadol et le paracétamol (analgésiques). Dans les eaux souterraines, on retrouve le paracétamol et la carbamazépine et son métabolite la carbamazépine époxyde (antiépileptique, neurotrope et psychotrope).

Taux de quantification des médicaments dans les eaux souterraines Seine-Normandie (chronique 2016-2019)



Taux de quantification des médicaments dans les eaux de surface Seine-Normandie (chronique 2016-2019)



■ Présence de médicaments  
■ Absence de médicaments



*On note une forte diversité des molécules médicamenteuses dans les rivières avec un potentiel effet sur la biodiversité.*

## L'acquisition des connaissances

L'agence de l'eau soutient quatre grands programmes de recherche :

- le PIREN-Seine (Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'eau et l'environnement du bassin de la Seine), sur le fonctionnement du bassin de la Seine et les interactions avec la société humaine qui l'habite, à travers le prisme de l'eau ;
- OPUR (Observatoire des polluants urbains), sur le transfert et la gestion des flux d'eau et de contaminants dans les eaux urbaines ;
- le GIP (Groupement d'Intérêt Public) Seine-aval sur le fonctionnement de l'estuaire de la Seine, milieu complexe et soumis à des pressions humaines croissantes ;
- le programme de recherche en accompagnement à l'effacement des deux barrages de la Sélune, pour suivre et comprendre la dynamique des écosystèmes suite à ces modifications majeures du milieu.

Les trois premiers programmes sont réunis au sein de la Zone-atelier Seine dont l'objectif général est de développer une vision d'ensemble et d'anticiper les défis à relever dans le fonctionnement du bassin, hydro-écosystème complexe.

## Deux colloques pour partager les connaissances et les recherches

Le 13 octobre, les chercheurs des trois programmes de la Zone-atelier Seine partagent leurs travaux sur les futures dynamiques territoriales pour la recherche sur le bassin versant de la Seine. Les échanges portent sur le suivi de la qualité de l'eau, le transfert de contaminants, les scénarios pour la transition écologique du bassin de la Seine, la restauration écologique.

Scientifiques et gestionnaires débattent sur les travaux en cours et les priorités pour les futurs projets à mener. Des tables rondes sont organisées, invitant les gestionnaires, dont l'agence de l'eau, à partager leurs attentes.

▶ Le replay de la journée est disponible : <https://lnkd.in/euCm34aW>

Les 14 et 15 octobre les chercheurs du PIREN-Seine (programme 2020-2023) présentent l'avancement de leurs travaux. Sandrine Rocard, directrice générale de l'agence de l'eau, salue le travail de la cellule transfert des connaissances du PIREN, portée par l'association ARCEAU, et rappelle qu'un nouveau travail d'état des lieux commencera en 2023. L'agence compte sur le PIREN et sa capacité de modélisation.

▶ Le replay des deux journées est disponible :

- Journée du 14 octobre 2021 : <https://youtu.be/qqoB-lbsj5A>
- Journée du 15 octobre 2021 : <https://youtu.be/QzgP6AXcLBI>

### Informer le public

L'agence de l'eau met à disposition du public les données brutes de surveillance sur l'eau via différents outils :

#### Eaux de surface continentales :

[www.naiades.eaufrance.fr](http://www.naiades.eaufrance.fr)

#### Eaux souterraines :

[www.adeseaufrance.fr](http://www.adeseaufrance.fr)

#### Eaux littorales :

<https://wwz.ifremer.fr/>

[quadrige2\\_support/](https://wwz.ifremer.fr/quadrige2_support/)

<https://wwz.ifremer.fr/surval>

#### État des lieux de la qualité des eaux du bassin 2019 :

<https://geo.eau-seine-normandie.fr/#/home/MESU>

#### L'application pour ordiphone

« Qualité des rivières » est mise à jour chaque année.



Sandrine Rocard, directrice générale, au colloque PIREN-Seine.

# LES MOYENS



*L'adaptation et la modernisation de l'agence de l'eau Seine-Normandie sont au centre de sa gestion.*



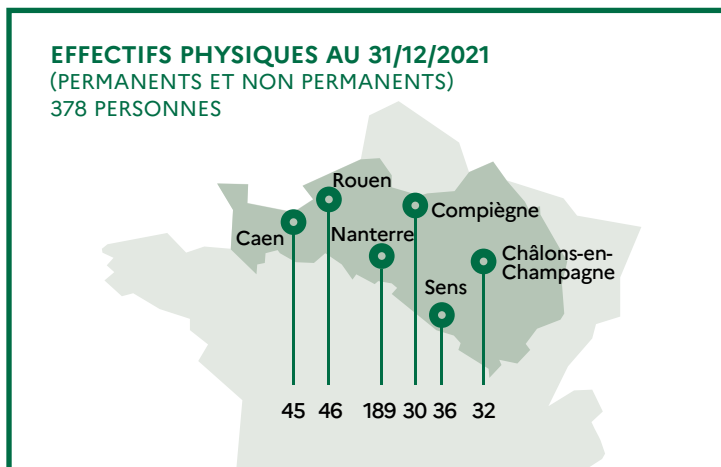
# L'ÉVOLUTION DES MOYENS DE L'AGENCE DE L'EAU

L'agence de l'eau s'adapte au contexte d'évolution de ses missions et de son environnement selon les orientations définies dans son projet d'établissement. Le fait majeur de l'année 2021 est la première année entière de fonctionnement de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau, pilotée par Seine-Normandie.

## Une forte mobilisation dans un contexte sanitaire contraignant

Les équipes sur le terrain, des services supports et de l'encadrement de l'agence de l'eau, se mobilisent pour réaliser et poursuivre les missions de l'établissement dans les meilleures conditions possibles, face aux contraintes sanitaires.

En parallèle, en concertation étroite avec les représentants du personnel, les équipes s'impliquent pour concevoir l'aménagement du futur siège de l'agence de l'eau (plan d'implantation des directions et des espaces communs, choix des mobiliers...) à Courbevoie. Le déménagement est prévu en 2023.



Réunion de rentrée du personnel, le 7 septembre, autour de la directrice générale.

## Le plan d'actions de mutualisations inter-agences

L'agence s'inscrit pleinement dans le plan de mutualisation inter-agences, adopté en 2018. Elle pilote plusieurs chantiers (ou projets au sein de chantiers), dont deux sont très structurants en termes d'organisation :

- la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSUIN) commune aux six agences de l'eau ;
- le groupement comptable des agences de l'eau qui se fera de façon progressive. Un premier groupement est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 entre les agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie ;
- les audits croisés: le retour d'expériences croisées entre agences de l'eau permet d'offrir un cadre à des échanges de bonnes pratiques entre agences. Le thème initié en 2021, avec la mobilisation des six agences de l'eau, est la démarche des services publics écoresponsables.

## L'adaptation et la modernisation de l'agence de l'eau

Elle s'est poursuivie en 2021, selon les axes suivants :

### AXE 1

Adapter l'organisation de l'agence de l'eau aux évolutions de ses missions et à celles de son environnement

L'agence de l'eau poursuit en 2021 la réorganisation de ses directions avec celles des directions des ressources humaines et de Seine-aval, afin d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement, s'adapter à l'évolution de ses missions et du contexte institutionnel et permettre une meilleure résilience face aux importantes réductions d'effectifs. Dans cet esprit, les mutualisations des directions territoriales et maritimes Seine-Aval et Bocages Normands se renforcent notamment en matière de gestion budgétaire, des achats et de la logistique.

### AXE 2

Conforter les compétences des agents et les adapter à l'évolution des activités et de leurs conditions d'exercice

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'agence de l'eau adapte sa mission de formation : 30 assistantes sont formées à l'outil ZOOM (6 sessions de 1 jour) et 95 agents bénéficient de la formation « organisation de réunions virtuelles » (19 sessions de 2 jours).

### AXE 3

Donner aux managers les moyens d'atteindre leurs objectifs et de répondre aux besoins d'accompagnement et de développement professionnel des agents

L'agence de l'eau poursuit sa politique de coachings individuels (6 agents bénéficiaires) ainsi que la mise en place d'ateliers participatifs pour les managers (8 managers bénéficiaires). Des formations systématiques au management et au télétravail sont intégrées au nouveau plan qualité de vie au travail élaboré en 2020 et déployé depuis.

Le développement du télétravail conduit l'agence de l'eau à organiser une formation pour les managers, « management des équipes hybrides » (6 sessions de 2 jours pour 45 agents), et, une formation pour les télétravailleurs (20 sessions de 1 jour pour 151 agents).

### AXE 4

Renforcer la contribution des réseaux au développement professionnel des agents et à celui des méthodes et des outils de travail

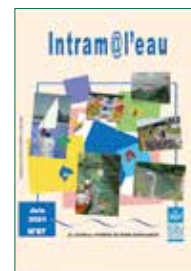
Dans le cadre du plan d'actions de contrôle interne budgétaire, des actions sont conduites comme, par exemple, la finalisation du recueil des pratiques budgétaires de l'agence de l'eau, ou encore, la réorganisation de la fonction financière au sein des directions.

L'organisation et le fonctionnement des « réseaux métier » de l'agence de l'eau, comme celui des instructeurs de gestion budgétaire (IGB), contribue à la professionnalisation des équipes par le partage et la consolidation des pratiques. On constate la même dynamique concernant le pilotage des processus d'instruction financière des aides ou de redevances, pour lesquels, le maintien ou le renforcement de l'animation des réseaux participe à l'harmonisation et à la sécurisation des pratiques au travers, notamment, de la rédaction de modalités ou consignes de gestion.

### AXE 5

Faire reposer la communication interne sur l'information et sur le débat, et la communication externe sur l'expertise et la pédagogie

Au bulletin d'information interne (« *Intram@l'eau* »), est adossée une lettre d'information ciblée « Flash Infos » consacrée au projet immobilier de l'agence (déménagement du siège). Le livret d'accueil est rénové. Des rendez-vous sont proposés au personnel : les « cafés de l'information », notamment sur le nouvel outil numérique pour le développement des ressources humaines (CERF).



Des opérations d'information sur la révision du programme « Eau & Climat » ou d'autres domaines (véhicules électriques mobilité et vélo, projet immobilier, achats durables, connaissance...) sont organisées sur site ou par visioconférences.

Les agents sont également informés des campagnes de communication externes, afin de pouvoir en être le relais dans leur réseau.

# 3,6

est le nombre de jours de formation moyens par agent formé

## AXE 6

### Optimiser les possibilités d'évolution professionnelle, de mobilité et de carrière des agents

4 bilans de compétences sont entrepris, 3 agents sont accompagnés dans leur projet d'évolution professionnelle et 2 agents mobilisent leur compte personnel de formation (CPF).

## AXE 7

### Mettre l'informatique et les systèmes d'information au cœur des métiers et des performances de l'agence

2021 est la première année pleine de fonctionnement de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau. Les principaux projets réalisés sont :

→ la construction du « data center » mutualisé avec la mise en place des infrastructures de stockage et de calcul modernes. Tout le système d'information de l'agence y a été transféré;

→ l'accès indifférencié. Ce chantier permet aux agents de la DSIUN répartis sur les 6 sièges des agences de l'eau de pouvoir accéder aux ressources informatiques des autres agences;

→ le paramétrage, la mise en œuvre et la présentation de la solution OCEAN qui est la plateforme commune aux 6 agences permettant aux agents de déclarer des incidents et de formuler des demandes;

→ la mise en œuvre du logiciel CERF pour la partie développement des ressources humaines (compétence, entretien, recrutement formation).

L'année 2021 est une année de « rodage » et « d'ajustement » administratif.

## AXE 8

### Moderniser le cadre et les conditions de travail

Suite à une enquête sur les risques psycho-sociaux, l'agence de l'eau élabore, en concertation avec les représentants du personnel, un nouveau plan QVT-RPS (qualité de vie au travail - risques psycho-sociaux) 2021-2024, adopté en comité hygiène sécurité et conditions de travail. Dans ce cadre, 31 agents et 16 représentants du personnel bénéficient de formations RPS.

D'autres travaux sont mis en œuvre comme l'analyse et la régulation de la charge de travail, l'élaboration d'une charte du bon usage des outils numériques, la possibilité du recours à un psychologue du travail externe.

Enfin l'agence de l'eau adopte un plan d'actions pour l'égalité hommes-femmes.

### Bilan d'étape 2021 du plan d'action égalité 2020-2023

Au 31 décembre 2021, 27 (soit 56 %) des 48 actions programmées dans le Plan d'actions Égalité Professionnelle Femme/Homme 2020-2023 sont déjà mises en œuvre.

### Un dialogue social actif

Le dialogue social prend la forme de nombreuses et régulières réunions des instances consultatives formelles (25 en 2021) mais aussi informelles, du fait de la situation sanitaire, entre la direction et les représentants du personnel. Les représentants du personnel sont conviés à des groupes de travail ou comités de pilotage de différents chantiers tel le futur règlement intérieur de l'agence de l'eau.

# LE BILAN BUDGÉTAIRE

## Maîtriser les dépenses de fonctionnement et de personnel

Les dépenses de fonctionnement courant sont stables entre 2020 et 2021, avec un niveau de décaissement légèrement supérieur de 50 k€. Elles ont été exécutées à hauteur de 83 % du budget rectificatif 2021. La crise sanitaire n'a pas permis la réalisation de certaines prestations programmées, notamment une rencontre des comités de bassin prévue en décembre 2021. Le budget « déplacements » des agents de l'agence de l'eau est resté limité. Ce contexte particulier a permis à l'agence de l'eau de redéployer les crédits de fonctionnement non consommés vers le domaine des aides (subventions et avances), dans le respect des règles de fongibilité définies par les tutelles.

Les dépenses de personnel ont été réalisées à hauteur de 29,2 M€. Elles enregistrent une diminution de 1,48 % (-0,5 M€) par rapport au niveau d'exécution de 2020, en lien avec la diminution des effectifs de l'agence de l'eau.

Sur ces dépenses - fonctionnement courant et personnel – on note une évolution de - 1 % entre 2020 et 2021, restant dans le cadre de stabilité retenu pour l'ensemble des agences de l'eau.



## L'analyse financière

### Le compte de résultat et la capacité d'autofinancement

En 2021, l'agence de l'eau a dégagé un résultat net positif de 19,9 M€. Au 31 décembre 2021, la capacité d'autofinancement de l'établissement s'établit à 71,5 M€. Après intégration des opérations d'investissement (et notamment des flux nets de prêts, excédentaires), le fonds de roulement de l'agence de l'eau augmente de 135 M€ (pour un total à fin 2021 de 485 M€).

### Le bilan

Après intégration du résultat 2021, les fonds propres de l'agence de l'eau s'élèvent à 1515 M€. Des provisions sont constatées à hauteur de 101 M€. Cet ensemble couvre l'actif immobilisé net (1136 M€). Le besoin en fonds de roulement est de 291 M€. La trésorerie s'élève donc à 194 M€, en légère augmentation par rapport à 2020 (+6 %). Elle représente trois mois d'activité et doit permettre de faire face aux restes à payer de l'agence de l'eau (1 Md€) et d'assurer l'acquisition, en 2022, de son futur siège.

## La maîtrise des activités

L'agence de l'eau est engagée dans une démarche d'amélioration continue et de maîtrise de ses activités, qui repose sur différents dispositifs : le contrôle interne, le système de management de la qualité (dont la certification, centrée sur le processus à fort enjeu des redevances et primes et les processus supports associés, renouvelée en 2021), la certification des comptes de l'agence de l'eau ou encore la politique de responsabilité sociale et environnementale.

En 2021, l'agence de l'eau a actualisé les démarches de contrôle interne portant sur la gestion budgétaire, les redevances, l'instruction des primes et l'instruction financière des aides (pour la liquidation et le paiement des aides).

Elle a, par ailleurs, amorcé un plan de continuité d'activité pour permettre de faire face à des crises sanitaires comme celle du COVID.



## L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE (EN MILLION D'EUROS)

DÉCAISSEMENTS	M€	ENCAISSEMENTS	M€
Interventions	707,010	Produits de redevances	693,674
Personnel	29,227	Autres recettes	3,502
Fonctionnement	16,064	Financements de l'État fléchés	16,814
Investissements	9,259		
<b>TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES</b>	<b>761,560</b>	<b>TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES</b>	<b>713,990</b>
Paiement des avances	78,456	Remboursement d'avances	136,995
Opérations au nom et pour le compte de tiers	3,036	Opérations au nom et pour le compte de tiers	3,493
Autres décaissements		Décalage d'opérations de trésorerie	0,439
<b>TOTAL DES DÉPENSES NON BUDGÉTAIRES</b>	<b>81,492</b>	<b>TOTAL DES RECETTES NON BUDGÉTAIRES</b>	<b>140,927</b>
<b>TOTAL DES DÉCAISSEMENTS</b>	<b>843,052</b>	<b>TOTAL DES ENCAISSEMENTS</b>	<b>854,917</b>

### Offrir un service simplifié et dématérialisé au redevable et au demandeur d'aide

- Le taux de télédéclaration sur le portail téléservices des redevances a progressé pour atteindre 95 % en 2021.
- Pour ce qui concerne les relations avec les maîtres d'ouvrage, le portail « démarches simplifiées », a été déployé pour les demandes d'aides et des paiements associés avec deux directions territoriales pilotes depuis mai 2020. En 2021, plus de 90 % des demandes d'aides et de paiements sont dématérialisés : 1283 dossiers pour les demandes d'aides et 1185 dossiers pour les demandes de paiements. En 2022, la dématérialisation est étendue à l'ensemble des directions de l'agence de l'eau.

# LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)



La RSE ou RSO (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ou des Organisations) est la contribution des organisations au développement durable par la prise en compte de la gouvernance et d'aspects sociaux, économiques et environnementaux dans leur fonctionnement et dans leurs activités.

Fin 2021, un bilan du programme de la RSE pour la période 2018-2021 est dressé. Sur les 28 actions programmées, 21 (75 %) sont mises en œuvre, dont :

- la charte de déontologie adoptée par le conseil d'administration ;
- le deuxième bilan carbone de l'agence de l'eau ;
- l'adoption d'un plan de mobilité...

## La RSE en 2021

En 2021, sont notamment mis en œuvre le plan d'action Égalité professionnelle, le lancement d'un réseau interne pour mieux accueillir la biodiversité sur les six sites de l'agence de l'eau...

L'élaboration de la démarche RSE 2022-2025 est au cœur des travaux. Le personnel est associé à la réflexion, lors d'une visio « quels éco-gestes mettre en œuvre au bureau », qui a rassemblé plus d'une centaine d'agents. De nombreuses actions sont proposées.

Lors de la semaine de la Mobilité et des journées européennes du développement durable, des animations sont proposées dont le « Challenge Mobilité » en partenariat avec l'Office français de la biodiversité. Cette opération a pour vocation de sensibiliser les personnels à des modes de transports moins carbonés. Sur l'ensemble des six sites, 23 agents (soit 6 % du personnel) y ont participé.

### Pour une mobilité durable, le personnel s'engage

« Le covoiturage est appréciable en termes de fatigue et le trajet passe plus vite en discutant ! Cela nécessite de se mettre d'accord sur l'heure de départ mais l'organisation reste plus souple et négociable qu'un horaire de train ! »

« J'utilise le vélo pour le trajet domicile – gare, puis le TER pour rejoindre le site de travail. Je m'y retrouve au niveau économique et sportif et je mets moins de temps qu'en voiture »

« Dans le bus, je prends le temps de lire... Et la marche, ce n'est que du bonheur ! »

« J'ai choisi le vélo. Je n'y vois donc que des bénéfices : activité physique qui fait du bien au corps et à la tête, surtout dans nos métiers où l'on est relativement sédentaire. »

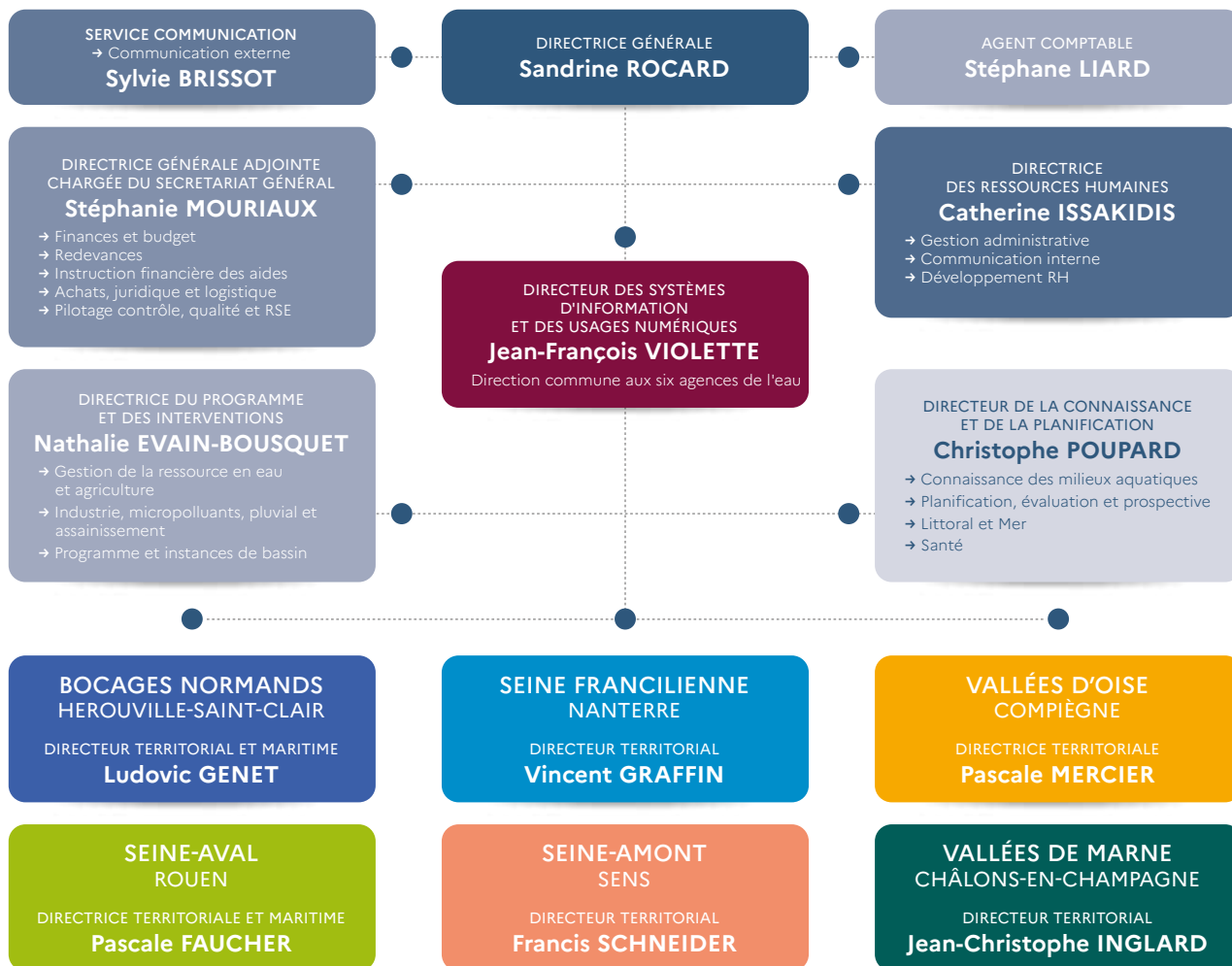
« J'ai choisi le vélo électrique. Désormais, je sais exactement combien de temps il me faudra pour aller au travail, quelles que soient les conditions de circulation. »

« Je prends le bus. Pas besoin de conduire, je peux faire autre chose (lecture) et les frais sont limités. »



# ORGANIGRAMME

de l'agence de l'eau Seine-Normandie au 1<sup>er</sup> avril 2022



Édité en mai 2022 par l'agence de l'eau Seine-Normandie

© Crédits photographes : Léopold Sarteau; SIAEPA de la Région de Montville; Quatrevingtdouze; Sébastien Sindeu; CPIE 60 / CA 60; Damien Dondaine; PNRFO; AESN/DR; AESN/DVM – Frédéric Hendoux; AESN/DVM – Yannick Gouguenheim; AESN/DVM – Pascal Bourguignon; AESN/ – Hellio&Van Ingen; AESN – Damien Dondaine; AESN – Nicolas Hanneltel; AESN/Atelier Buildozer; PNRFO; AESN/DVM – Anne-Cécile Monnier; Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette; Imerys.  
Rédaction : Agence de l'eau Seine-Normandie / Réalisation : bigbang



# VOS INTERLOCUTEURS

## SIÈGE

51, rue Salvador Allende

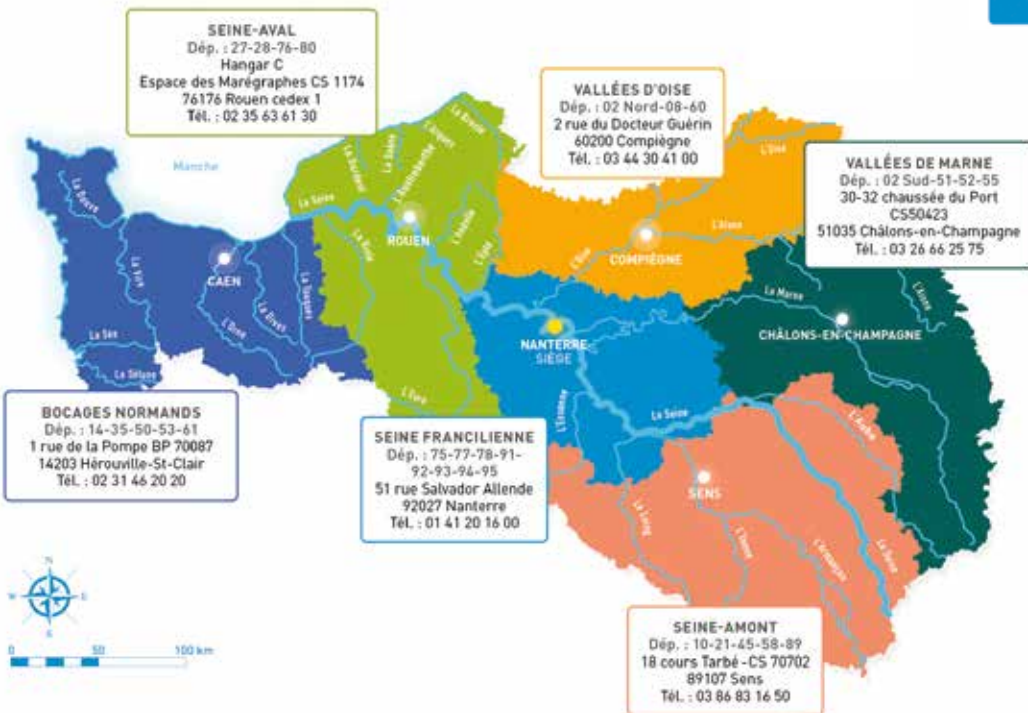
92027 Nanterre Cedex

Tél. : 01 41 20 16 00

[seinenormandie.communication@aesn.fr](mailto:seinenormandie.communication@aesn.fr)

## DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



## L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

## L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



@seine\_normandie



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
eau  
seine  
NORMANDIE